

PERPIGNAN : UN AVENIR EN GRAND

Plan de mandat 2020 - 2026

« Le chantier qui se présente devant nous est colossal ! »

Louis ALIOT, le 3 juillet 2020

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Avant-propos

Propos introductifs

Un nouvel horizon pour Perpignan !

Une équipe municipale mobilisée

La proximité « au cœur » du Plan de mandat

Un avenir en grand : la ville de demain

I. Quels enjeux pour un développement urbain durable ?

II. Les 6 orientations du Plan de mandat

1. RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE NOTRE VILLE

Réaliser les aménagements structurants pour notre ville

Redynamiser l'activité de nos commerces de proximité

Soutenir la création culturelle sous toutes ses formes

Mettre en valeur notre richesse patrimoniale et touristique

Renforcer l'accès à la pratique sportive pour tous

2. GARANTIR LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE DE TOUS LES PERPIGNANAIS

Assurer une présence de la Police municipale 24h/24 et 7j/7

Faire de la vidéo-protection un auxiliaire de la tranquillité publique

S'appuyer sur de nouveaux outils de sécurité publique

Prévenir les incivilités et les nuisances urbaines du quotidien

3. AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU SEIN DE TOUS NOS QUARTIERS

Pourvoir notre ville d'espaces urbains propres et entretenus

Aérer et embellir nos quartiers et les lieux publics

Promouvoir un urbanisme harmonieux, équilibré et durable

Favoriser le partage de la voirie au profit des mobilités douces

4. METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE COHESION CITOYENNE ET DE RECONQUETE REPUBLICAINE

Concevoir l'action de proximité comme le moteur de la démocratie locale

Rendre plus efficace la prise en charge des publics en difficulté

Promouvoir une dynamique citoyenne respectueuse du « socle républicain »

Garantir un cadre urbain favorable à la santé et un recours aux soins pour tous

5. PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE EN FAVEUR DU BIEN-ETRE ET DE L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE

Assurer un meilleur accès aux actions éducatives

Améliorer l'offre d'accueil de la Petite enfance

Adapter les espaces éducatifs aux besoins des enfants

Accompagner la vie étudiante dans notre ville

6. ELABORER UN PROJET D'ADMINISTRATION, PORTEUR DE NOUVELLES PRATIQUES DE MANAGEMENT

Renouveler les pratiques de management

Mettre en œuvre un plan d'optimisation des ressources humaines

Encourager l'innovation et les pratiques éco-responsables

Garantir un dialogue social de qualité

III. Financement et évaluation du Plan de mandat

IV. La Ville de Perpignan : actrice majeure du territoire de l'agglomération

Eléments conclusifs : quelle ville voulons-nous pour demain ?

2 AMBITIONS MAJEURES

Faire rayonner Perpignan par la mobilisation de tous ses talents et de ses ressources !

Transformer durablement notre ville et préparer l'avenir !

6 ORIENTATIONS STRUCTURANTES

- 1. Renforcer l'attractivité et le rayonnement économique et touristique de notre ville**
- 2. Garantir la sécurité et la tranquillité de tous les Perpignanais**
- 3. Améliorer la qualité de vie au sein de tous nos quartiers**
- 4. Mettre en œuvre un projet de cohésion citoyenne et de reconquête républicaine**
- 5. Promouvoir la réussite éducative en faveur du bien-être et de l'épanouissement des enfants et de la jeunesse**
- 6. Elaborer un projet d'administration, porteur de nouvelles pratiques de management**

25 PRIORITES POUR LE MANDAT

Orientation n° 1

Réaliser les aménagements structurants pour notre ville
Redynamiser l'activité de nos commerces de proximité
Soutenir la création culturelle sous toutes ses formes
Mettre en valeur notre richesse patrimoniale et touristique
Renforcer l'accès à la pratique sportive pour tous

Orientation n°2

Assurer une présence de la Police municipale 24h/24 et 7j/7
Faire de la vidéo-protection un auxiliaire de la tranquillité publique
S'appuyer sur de nouveaux outils de sécurité publique
Prévenir les incivilités et les nuisances urbaines du quotidien

Orientation n°3

Pourvoir notre ville d'espaces urbains propres et entretenus
Aérer et embellir nos quartiers et les lieux publics
Promouvoir un urbanisme harmonieux, équilibré et durable
Favoriser le partage de la voirie au profit des mobilités douces

Orientation n° 4

Concevoir l'action de proximité comme le moteur de la démocratie locale
Rendre plus efficace la prise en charge des publics en difficulté
Promouvoir une dynamique citoyenne respectueuse du « socle républicain »
Garantir un cadre urbain favorable à la santé et un recours aux soins pour tous

Orientation n° 5

Assurer un meilleur accès aux actions éducatives
Améliorer l'offre d'accueil de la Petite enfance
Adapter les espaces éducatifs aux besoins des enfants
Accompagner la vie étudiante dans notre ville

Orientation n°6

Renouveler les pratiques de management
Mettre en œuvre un plan d'optimisation des ressources humaines
Encourager l'innovation et les pratiques éco-responsables
Garantir un dialogue social de qualité

Le mot du Maire,

Chacun de nous doit retrouver la fierté d'être Perpignanais !

La crise sanitaire qui a frappé toute la planète en 2020 a mis en évidence l'extrême fragilité de notre propre système de santé et surtout, certaines insuffisances politiques, passées et présentes, résultats de choix comptables de court terme.

Notre pays a aussi redécouvert, à l'aune de la lutte menée contre cette pandémie, le rôle indispensable assumé par les maires de nos communes, oeuvrant sans relâche pour faciliter la vie quotidienne de tous leurs concitoyens.

Au printemps 2020, les Perpignanaïses et les Perpignanaïses, convaincus de l'absolue nécessité de tourner la page avec la gestion d'hier, ont choisi de faire confiance à une nouvelle équipe municipale que j'ai aujourd'hui l'honneur d'animer.

C'est le sens du Plan de mandat 2020-2026, que je vous livre ici, fondement d'un pacte de confiance renouvelé pour toute la durée de cette mandature.

Notre projet municipal repose sur un socle d'actions indéfectible, visant à faire de Perpignan, une ville plus sûre, plus propre et plus prospère et à rendre un service public de proximité, en phase avec vos attentes légitimes.

Depuis 18 mois, notre équipe municipale est pleinement mobilisée pour répondre à vos besoins et peut déjà faire valoir les premières réalisations concrètes.

Afin de conforter cette dynamique, le Plan de mandat définit 6 orientations majeures et 25 priorités clairement énoncées.

A travers cette feuille de route, il s'agit de relever un double défi : apporter des solutions concrètes à vos préoccupations et donner, à notre ville, une vision d'avenir, porteuse d'espoir et de renouveau.

Notre ville, « cœur battant » de notre agglomération, prendra par ailleurs toute sa place dans l'élaboration du projet communautaire, qu'elle souhaite à la hauteur des enjeux qui s'imposent, dans le respect des spécificités de nos territoires.

Nous aurons l'occasion de revenir régulièrement vers vous dans le but de vous rendre compte des avancées de ce Plan de mandat et afin de nourrir les débats d'une démocratie locale, vivante et constructive.

Je vous remercie à nouveau de votre confiance.

Votre maire,
Louis ALIOT

Avant-propos

Qu'est-ce que le Plan de mandat ?

Le Plan de mandat, tel que décliné, définit l'ambition de notre équipe municipale pour le territoire.

Ce projet de ville repose sur trois conditions essentielles :

- **il est d'abord réalisable** : en intégrant l'histoire de la commune et entendu comme le reflet d'un « bassin de vie » (au sein d'une agglomération) ;
- **il est ensuite incarné**, à l'image de celles et ceux qui le portent ;
- **il est aussi fort**, en revendiquant une véritable identité au travers de projets « phares ».

Le présent projet politique se veut être juste dans sa permanence et rentre en résonance avec l'actualité du territoire.

Il se fonde sur un socle, construit alors à partir des forces, des faiblesses et des opportunités de notre ville mais aussi des menaces qui pourraient éventuellement peser sur celles-ci.

Notre Plan de mandat constitue le « pacte » social conclu avec les Perpignanaises et les Perpignonnais.

Il identifie les questions politiques majeures et fixe un cap pour améliorer la vie de nos concitoyens.

Sur la base de principes fondamentaux, renvoyant à la place de l'humain, à l'innovation et à la recherche d'un service public au meilleur coût, il porte une réelle « vision » d'avenir, associant quatre acteurs majeurs : **les élus, les citoyens, les services et les partenaires de la Ville.**

Le Plan de mandat recense, en regard d'objectifs stratégiques à poursuivre, les principales mesures à mettre en oeuvre et propose quelques indicateurs choisis d'évaluation des politiques publiques.

Les mots-clés du Plan de mandat

ATTRACTIVITE - RAYONNEMENT - RENAISSANCE - MEDITERRANEE - REDYNAMISATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE - PROXIMITE - SECURITE - PROPRIETE - CULTURE - SPORT - PATRIMOINE - TOURISME - LIEN SOCIAL - FAMILLES - JEUNESSE - VIE ETUDIANTE - SANTE - URBANISME - MOBILITES - BIEN VIVRE - INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET SOCIALE - PROGRES - COOPERATION - DEMOCRATIE LOCALE - TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - VEGETALISATION - SERVICE PUBLIC OPTIMISE

.../...

UN SOCLE : « VILLE PLUS SURE - VILLE PLUS PROPRE - VILLE PLUS PROSPERE »

Propos introductifs

Un nouvel horizon pour Perpignan !

Tout en prenant en compte **les vicissitudes d'une crise sanitaire sans précédent**, qui a, depuis l'année 2020, bouleversé nos modes de vie et entravé, du fait de confinements à répétition et de contraintes sociales imposées, l'activité de nos territoires, la majorité municipale a confirmé ses intentions assumées : **celle de faire battre à nouveau, au sein du territoire de l'agglomération, le cœur de notre ville de Perpignan !**

Si la municipalité a, au printemps 2021, mis à disposition des autorités sanitaires d'Etat, une logistique adéquate (par l'intermédiaire des locaux du Palais des congrès et du Parc des expositions), dans le but d'accélérer la campagne de vaccination et d'apporter, dès son arrivée, **un soutien sans faille aux commerces de proximité, aux restaurateurs et aux professionnels de l'événementiel**, elle a aussi souhaité, en dépit de ce contexte difficile, afficher de réelles ambitions pour notre belle cité catalane.

Dans ce même esprit, Perpignan, en tant que ville-centre de la Communauté Urbaine, est aujourd'hui, partie prenante du Plan de relance économique national, destiné à accompagner les territoires dans des démarches d'innovation et de transition écologique.

Redynamisation économique, rénovation urbaine et rayonnement, tels sont, en effet, les axes structurants d'un Plan de mandat cohérent et volontariste.

Une ville plus sûre, plus propre, plus prospère, telles sont les priorités d'une action municipale du quotidien, au service de l'intérêt général.

Le présent Plan de mandat repose sur **trois piliers** essentiels :

la sécurité publique, matrice de nos libertés

l'accompagnement des populations les plus fragiles

la transformation durable de nos quartiers

Une équipe municipale mobilisée

Dépassant les polémiques stériles, notre équipe municipale s'est attelée, au lendemain du second tour des élections de juillet 2020, à la mise en œuvre d'un programme d'actions visible et attendu.

Avec force de conviction et pragmatisme, la majorité municipale s'est totalement investie depuis 18 mois dans le déploiement d'un véritable projet de ville, porteur de renouveau et d'une citoyenneté réactivée.

Notre équipe est aujourd'hui en mesure de faire valoir un tout premier bilan, annonciateur d'une nouvelle dynamique de développement inscrite dans la durée.

D'abord soucieuse de restaurer un climat de tranquillité publique, notre majorité a d'abord procédé, dès sa prise de fonction, à la réorganisation de la Police municipale, au travers de l'installation d'une brigade de nuit, d'une présence policière 7 jours sur 7 et 24h sur 24 et de l'ouverture de 5 postes de police, au Palmarium en centre-ville, à la Cigale, à proximité de la Gare, au Moulin à vent et au Bas-Vernet.

Le nouvel exécutif municipal a également décidé d'accroître **les efforts dans le domaine de l'entretien des voiries et des espaces publics, en consentant d'importants**

investissements, indispensables au regard des besoins à couvrir et afin de rendre la ville plus propre.

En parallèle, la municipalité a impulsé une nouvelle approche d'accompagnement social de nos quartiers, fondée sur le respect du « socle républicain » et des valeurs qui le constituent.

Un important travail de partenariat a ainsi vu le jour au travers, notamment, de l'implication des équipes de nos Maisons de quartier et d'un nouveau service de médiation, entièrement repensé dans ses missions.

Dès 2021, ont été, par ailleurs, lancées de grandes opérations d'aménagements urbains, destinées à transformer notre cité.

Retenons, parmi bien d'autres chantiers majeurs :

- **la restructuration de l'entrée de ville Nord, de part et d'autre de la Têt et la création d'un nouveau parc urbain ;**
- **le doublement de la surface du Parc des sports, positionnant Perpignan comme une véritable ville « sportive » ;**
- **la poursuite d'un programme d'aménagement en faveur de l'Université de Perpignan, au travers de la construction du campus « Mailly », au terme duquel, toute la faculté de droit sera positionnée en centre-ville ;**
- **la transformation du Palais des expositions en salle de spectacle moderne et durable ;**
- **la restauration des monuments emblématiques : notamment, la chapelle du Tiers-Ordre et du couvent des Clarisses ainsi que la réalisation du site archéologique de Ruscino, faisant de notre cité une destination culturelle et touristique.**

A la liste de ces projets structurants, citons également la poursuite de la déclinaison du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), conduit, en direction de 3 quartiers (Centre historique, La Diagonale du Vernet, le Champ de Mars) et en partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole (PMM).

L'action « cœur de ville » complète ce programme ambitieux, grâce à l'engagement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine (OPAH – RU) dans le but de lutter contre l'habitat indigne sur un périmètre allant bien au-delà des quartiers du centre-ville (la Gare, Saint-Mathieu, Saint-Jean, La Réal, Saint Jacques ainsi que le secteur Notre-Dame qui assure le lien avec le quartier du Vernet).

La proximité « au cœur » du Plan de mandat

Notre équipe municipale, élue en juillet 2020, a fait le choix de se doter d'un Plan de mandat exposant, avec clarté, les priorités d'action qu'elle souhaite décliner jusqu'en 2026.

A chaque orientation correspondent des objectifs à atteindre et des engagements à tenir.

Parmi ceux-ci, la proximité constitue le fil conducteur du projet de ville que porte notre majorité municipale.

Proximité ou comment assurer l'ordre républicain auquel ont droit tous les Perpignanais ?

Proximité ou comment préserver un cadre de vie agréable pour tout un chacun ?

Proximité ou comment redynamiser la vie commerciale par une action volontariste de reconquête d'espaces et par le renforcement de l'accès au centre-ville ?

Proximité ou comment faciliter, au quotidien, l'accès aux services publics municipaux et à nos Mairies de quartier, pour tous nos concitoyens ?

Autant d'attentes légitimes et pour lesquelles la majorité municipale a décidé d'apporter des réponses concrètes.

Un avenir en grand : la ville de demain

La majorité municipale porte un véritable projet de développement pour la ville, assorti d'une volonté : celle de tirer le meilleur parti des atouts géostratégiques de Perpignan.

Si qualité de vie rime avec attractivité et si rendre la ville plus sûre, plus propre et plus prospère, participe à cette nouvelle dynamique de restauration de l'image de la cité, **il convient aussi, première ambition affichée, de faire rayonner Perpignan en Méditerranée et bien au-delà.**

Perpignan « La Rayonnante », slogan du nouveau logo de notre ville, restée bien trop longtemps endormie.

Elle mérite aujourd'hui d'être réveillée, par la mobilisation de tous ses talents et de ses ressources !

Notre cité, capitale du Pays Catalan français, bénéficie, en effet, d'une situation géographique exceptionnelle, constituant un avantage comparatif indéniable qu'il s'avère impératif d'exploiter.

Cet atout positionne notre ville comme une jonction naturelle entre la partie Roussillon-Pays Catalan et celle du Languedoc-Midi-Pyrénées, appartenant à la grande région Occitanie.

Lien entre la France et l'Espagne, Perpignan ne peut que revendiquer une position privilégiée en matière économique et touristique.

Dans cet esprit de reconquête, Perpignan doit redevenir le « Centre du monde », en référence au « cher » Salvador Dali.

Perpignan : ville durable

Plus encore, seconde ambition, l'enjeu est de transformer durablement notre ville.

Il s'agit alors, dans un réel souci d'anticipation et en s'appuyant sur la conduite d'une démarche de prospective, stratégique et participative, de mieux combiner, à l'avenir, attractivité économique, transformation numérique, développement urbain, lien social et préservation de la biodiversité.

Bien au-delà même de l'amélioration nécessaire de notre cadre de vie, il est question de proposer un visage transformé de notre cité : un tissu urbain plus végétalisé et aéré, en lien avec la limitation de l'artificialisation des sols.

Notre projet est bien d'accroître le nombre d'îlots de verdure, favorables à une vie citadine plus sereine et attrayante pour les populations résidentes et pour d'autres, susceptibles de s'y installer.

Cette ambition va de pair avec la volonté affirmée d'imaginer et de préparer la ville de demain, au travers du portage d'une réelle vision, à horizon de 10 à 15 ans : du

développement de l'activité à la stratégie foncière, en passant par l'offre de formations, l'emploi et les modes de déplacement...

En cohérence avec cette ambition majeure, différents objectifs clés se dessinent :

- « **exploiter** », au mieux, le potentiel **des espaces naturels et agricoles** de notre cité, véritables « poumons verts », par la création de « micro-forêts » et le développement de la permaculture,
- **encourager**, en lien avec les objectifs du Plan Climat, les initiatives au bénéfice d'une ville « inclusive » et à énergie positive, **promotrice d'une transition écologique concrète** et d'activités de proximité, fondées sur les principes de l'économie circulaire,
- **accompagner** toutes les « bonnes » pratiques respectueuses de l'environnement : **du tri sélectif généralisé** dans nos bâtiments communaux à l'organisation des **déplacements « doux »** dans la ville, en passant par l'éducation à l'environnement en direction des plus jeunes et la consommation de « **produits bio** » dans nos cantines scolaires, à partir de « **circuits courts** » et de filières d'approvisionnement local.

L'engagement confirmé de notre ville dans le **dispositif européen Cit'Ergie**, en vue d'atteindre le niveau dit « *Gold* », nourrit cette dynamique et permet d'accélérer le processus d'innovation au sein de tous ces champs d'expérimentation.

Entendu comme un guide de l'action municipale, **l'élaboration de ce Plan de mandat, objet d'évaluations régulières, est également un exercice de transparence.**

Rendant compte de l'étendu des missions assumées par la collectivité municipale, le Plan de mandat 2020-2026 s'articule autour **des six orientations suivantes** :

- I. **RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE NOTRE VILLE**
- II. **GARANTIR LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE DE TOUS LES PERPIGNANAIS**
- III. **AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU SEIN DE TOUS NOS QUARTIERS**
- IV. **METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE COHESION CITOYENNE ET DE RECONQUETE REPUBLICAINE**
- V. **PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE EN FAVEUR DU BIEN-ETRE ET DE L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE**
- VI. **ELABORER UN PROJET D'ADMINISTRATION, PORTEUR DE NOUVELLES PRATIQUES DE MANAGEMENT**

Pour chacune de ces orientations, sont mentionnés :

- *les chiffres clés à retenir*
- *les **ambitions** portées par notre Projet de ville*
- *les **priorités** essentielles qui en découlent*

Le présent Plan de mandat se décline, pour partie, dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), arrêtant le cadre de financement des grands projets prioritaires susceptibles d'aboutir au cours de l'actuelle mandature et au-delà.

Il trouve également sa traduction **dans le Projet d'administration**, « feuille de route » opérationnelle à destination des services municipaux : objet de la sixième orientation .

Plan de mandat : une démarche partagée

En lien direct avec les engagements issus de la campagne municipale, la nouvelle majorité a, dès son installation, affiné le diagnostic territorial et les réponses qu'il convient d'apporter aux problématiques majeures de la ville.

Ainsi, en début d'année 2021, dans le cadre de leurs délégations respectives, l'équipe municipale s'est réunie à cinq reprises pour débattre autour de différentes thématiques prioritaires.

Le groupe de travail a procédé à une analyse renouvelée **des forces, faiblesses, opportunités et menaces** concernant, notamment, 8 champs d'intervention municipaux :

- l'urbanisme et l'amélioration du cadre de vie,
- la sécurité et la prévention des incivilités ,
- la culture, comme source de rayonnement pour la ville,
- l'action en faveur du sport pour tous,
- la santé, le handicap et l'accessibilité,
- les mobilités, le stationnement et la circulation,
- l'offre éducative et les conditions d'accueil des 0 - 12 ans,
- la « politique de la ville » et ses dispositifs d'accompagnement social.

Une séance de « brainstorming » prospectif, destiné à dessiner les contours de la ville que nous voulons, a clôturé ce cycle de débats.

I. Quels enjeux pour un développement urbain durable ?

Comment mieux préparer notre ville aux grands défis d'avenir ?
Comment garantir la tranquillité publique des Perpignanais ?
Comment préserver dans un souci de durabilité nos ressources naturelles ?
Comment lutter plus efficacement contre la précarité et l'isolement ?
Comment repenser notre urbanisme par un développement harmonieux ?

Tels sont, parmi d'autres problématiques, les questionnements prioritaires auxquels notre projet de ville devra répondre.

Ceux-ci font écho à quatre enjeux majeurs, adossés à autant d'atouts à exploiter, des handicaps à surmonter et d'attentes à satisfaire.

De vrais atouts... :

- un positionnement « idéal », associant « mer et montagne »
 - un environnement favorable à une qualité de vie
 - un patrimoine historique et culturel exceptionnel
 - la présence d'un pôle universitaire reconnu
 - une vie sportive riche, faisant la fierté de la ville
- .../...

mais aussi... quelques handicaps :

- un centre et des quartiers méritant de retrouver une meilleure attractivité
 - des incivilités et la présence de situations de délinquance persistantes
 - une tendance à la paupérisation au sein de certains secteurs, engendrant de réelles fractures sociales et territoriales
 - un territoire dont l'image n'est pas à la hauteur de son potentiel géostratégique, économique et touristique
- .../...

En découle des enjeux urbains structurants, à savoir :

Faire de Perpignan une ville rayonnante implique :

- de renforcer l'attractivité du centre-ville par le maintien et la diversification des tissus de commerces de proximité et des activités artisanales
 - de conforter Perpignan en tant que « cœur » d'agglomération, concentrant une offre de services, le tourisme d'affaire, l'accueil de PME et d'activités économiques transfrontalières
 - de développer des filières de formations variées en adéquation avec les besoins économiques
 - d'assurer une mise en réseau des grands équipements
 - de capitaliser sur les événementiels à fort rayonnement culturel et sportif
 - de valoriser nos sites culturels et touristiques
 - d'assurer la qualité des espaces publics et rendre ces lieux sécurisés
- .../...

Faire de Perpignan une ville agréable à vivre implique :

- d'assurer la tranquillité publique pour tous les Perpignanais et au sein de tous nos quartiers afin de faire respecter le « contrat républicain »
- de développer une politique de proximité afin d'améliorer le service rendu
- de renforcer les pôles de centralité afin de favoriser le lien social
- de garantir la qualité de l'habitat et l'entretien des espaces publics

- de promouvoir la ville intelligente par le développement des usages numériques

.../...

Faire de Perpignan une ville responsable implique :

- de préserver l'environnement naturel, les grands terroirs viticoles et maraîchers et de soutenir l'économie agricole
- d'enrichir la qualité de vie méditerranéenne au travers de la démarche globale de trame verte
- de développer la biodiversité, les continuités écologiques et les continuums paysagers
- d'aménager des espaces de détente, de loisirs et sportifs et développer le maillage de grands parcs urbains
- d'intégrer la dimension durable au cœur des projets urbains
- d'anticiper et de gérer les risques naturels

.../...

Faire de Perpignan une ville équilibrée implique :

- d'assurer une régénération du tissu urbain, en favorisant une densité choisie
- d'accélérer le renouvellement urbain de la ville à travers le NPNRU
- de requalifier les grands sites économiques dans une logique d'intégration au fonctionnement de la ville
- de favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale
- de promouvoir un développement équilibré des zones à urbaniser
- de tisser des liens entre tous les quartiers grâce à des mobilités organisées

.../...

II. Les 6 orientations du Plan de mandat

1^{ère} ORIENTATION : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE NOTRE VILLE

Si le développement économique relève d'une compétence exclusive, de par la loi, dévolue à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, la Ville de Perpignan, « cœur » du territoire de l'agglomération, se doit d'activer différents leviers en ce domaine.

Aménagements urbains, attractivité commerciale, redynamisation culturelle et sportive, valorisation de notre patrimoine historique et touristique, **autant d'actions prioritaires participant au rayonnement et au réveil de notre cité !**

Au-delà même de ces engagements immédiats, la Ville souhaite également se doter, à l'aide de ses propres instruments de veille et d'intervention, d'une véritable stratégie de marketing territorial.

Il s'agira de mobiliser toutes les forces vives locales autour d'un projet ambitieux d'attractivité, de promotion et de développement de notre cité.

CHIFFRES CLES

Population : 122 000 habitants

Superficie : 68,07 km²

A proximité de la côte méditerranéenne et de la frontière avec l'Espagne.

Ancienne capitale du Royaume de Majorque au cours du XIII^e siècle et dotée d'un centre médiéval, avec forte influence catalane.

« Ville-cœur » du territoire de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Grand Saint-Charles : 1^{er} marché transfrontalier, 1^{er} pôle d'emploi départemental, soit 9 000 emplois.

Au total, 65 200 emplois concentrés sur Perpignan.

Offre de formations supérieures diversifiées au sein de l'Université de Perpignan (*Via Domitia*).

1 million de nuitées touristiques par an.

Palais des congrès et d'expositions : centre d'affaires et d'échanges (*270 000 journées de tourisme d'affaires et 80 journées/spectacles, rassemblant 40 000 spectateurs*).

Un très riche patrimoine historique *ville classée « d'art et d'histoire » depuis 2001.*

NOTRE AMBITION

Permettre à la Ville de Perpignan, bénéficiant d'un climat très favorable, d'une situation géostratégique exceptionnelle au sein de la région Occitanie et d'un patrimoine culturel et touristique exceptionnel, de retrouver une authentique notoriété et une véritable identité à l'échelle de l'axe méditerranéen, en replaçant, ainsi, notre belle cité, au passé glorieux, sur la carte de France, de l'Europe et du Monde.

Faire rayonner notre cité catalane, en la rendant plus attractive, plus séduisante, plus « désirable » grâce à de nouveaux pôles d'attraction, à la création d'événements inédits et à la promotion de lieux emblématiques.

Faire de Perpignan une place « forte » sur le plan économique mais aussi une destination touristique incontournable ainsi qu'une ville de référence en matière de tourisme « d'affaires » et d'accueil de congrès et de séminaires nationaux, par la rénovation du Palais des expositions et l'amélioration des dessertes aériennes et ferroviaires.

Attirer, à Perpignan, de nouveaux talents et « cultiver » l'esprit d'entreprise, porteur d'innovation technologique dans les domaines de l'économie numérique ou de la construction durable, par le déploiement d'un projet de « ville intelligente » et de lieux collaboratifs et en faisant mieux connaître l'offre de services de notre ville et ce qui fonde sa singularité.

NOS PRIORITES

Réaliser les aménagements structurants de notre ville

Différentes études et acquisitions foncières ont d'ores et déjà été lancées en vue d'engager de nouvelles opérations d'aménagement, répondant à cette exigence d'attractivité nouvelle de notre ville : de l'aménagement des espaces communs de circulation à la prise en compte des besoins de rénovation ou de construction d'équipements publics, intéressant l'activité commerciale et touristique, la vie universitaire ou d'autres services de proximité.

Aménager notre ville et ses espaces publics

. **L'aménagement de l'entrée de ville Nord**, infrastructure lourde, enregistrant une forte densité de circulation, qui s'intégrera dans un paysage urbain, aujourd'hui façonné par le parc de la Pépinière, appelé à être étendu et le Théâtre de l'Archipel, en continuité de l'échangeur du Bas-Vernet. La mise en service de la rocade Ouest de l'agglomération implique, en effet, que ce lieu soit repensé, notamment au travers d'une requalification paysagère. L'enjeu est bien d'envisager une véritable opération de reconquête, reposant sur l'aménagement d'espaces en faveur des mobilités douces, la création, en entrée de ville, d'un parc de stationnement en ouvrage de 600 places ainsi que sur la restructuration du cours Lazare Escarguel.

. **Le traitement de nos grandes voies urbaines**, en vue d'améliorer leur partage au profit des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Restructurer, transformer et construire

. **La modernisation des équipements du Palais des expositions**, composée de deux parties : d'une part, la création, dans le grand hall, d'une salle de spectacles, **censée assurer une plus grande polyvalence des besoins à couvrir (concerts, salons et congrès...)** et, d'autre part, un aménagement des espaces extérieurs, par l'installation de structures solaires d'ombrage sur le parking existant et de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

. **L'installation en centre-ville de l'intégralité de la faculté de droit dans le campus « Mailly »** appelé à accueillir, d'ici septembre 2022, 1 500 étudiants et 500 enseignants et chercheurs.

Celui-ci comprendra :

- l'installation d'un site de restauration pour les étudiants,
- la réhabilitation de l'immeuble Delacroix et de l'ancienne école Roland, destinés à abriter, en centre historique, des services administratifs, des chercheurs et des salles de cours,
- la transformation de la Bourse du travail en bibliothèque universitaire de droit,
- la construction d'un nouvel immeuble, bordant la rue Côte St Sauveur, conçu pour recevoir un amphithéâtre de 250 places et des salles de cours.

Notre Ville a décidé de privilégier, dans le cadre de la réalisation de ces chantiers et en partenariat avec les entreprises et les artisans des filières concernées, les constructions innovantes, associant l'utilisation de matériaux exemplaires et la recherche de performances énergétiques.

Il en sera de même pour la rénovation de notre patrimoine communal, que ce soit au travers : de l'installation de panneaux solaires en toiture, de programmes de réduction de la consommation d'énergie ou encore du plan de modernisation de l'éclairage public.

Ajoutons que **l'acquisition par notre Ville du bâtiment historique des Dames de France**, en vue sur la place de Catalogne, permet de concrétiser, avec le soutien de la Communauté Urbaine, l'installation, en 2022, de l'Ecole 42, centre de formation dans le domaine du développement numérique.

Ce rachat offre également l'opportunité de réactiver économiquement ce secteur stratégique de la ville, en favorisant l'implantation de nouvelles activités et d'infrastructures de service.

Redynamiser l'activité de nos commerces de proximité

Alors que la crise sanitaire, dont la sortie définitive n'est pas encore annoncée, a handicapé très lourdement, pendant de nombreux mois, l'activité de tous nos commerces de proximité, **la Ville fait de la redynamisation commerciale une priorité absolue.**

Pour rappel, la majorité municipale a mis en œuvre, en 2020, en collaboration avec les professionnels, afin de faire face à cette situation économique dégradée, un plan d'accompagnement volontariste, comprenant notamment :

- une exonération des droits de terrasses extérieures et de loyers commerciaux dont la ville est propriétaire,
- le dégrèvement des 2/3 du montant de la cotisation foncière des entreprises, soient 550 structures concernées relevant de différents secteurs d'activités,
- une opération « tickets parking » dans la limite de 500 tickets par commerçant,
- l'installation d'une plateforme digitale dédiée aux commerces afin de faciliter les consultations « click and collect » 24H/24, la pratique du « drive » et les livraisons à domicile...,
- la gratuité du stationnement de surface pendant les périodes de confinement.

Bien au-delà de ces mesures, certes nécessaires, notre ville, **confrontée à une importante vacance commerciale, doit répondre à un enjeu majeur d'attractivité commerciale, notamment au travers d'une action municipale ciblée de préemption des locaux désertés.**

La Ville s'appuiera, à cet égard et en lien avec les objectifs de l'opération « Action cœur de ville », sur le concours d'un développeur commercial.

Celui-ci sera chargé d'affiner le diagnostic de la situation de notre ville en la matière. Et au-delà, aura pour tâche de mobiliser un réseau d'investisseurs potentiels et des grandes enseignes, susceptibles de réactiver des « pas-de-portes », présents au sein d'artères commerciales fortement passantes et d'autres rues dédiées aux commerces traditionnels.

Sera également installé un conseil consultatif des commerces destiné à renforcer les partenariats en faveur de la vie commerciale et d'engager toute réflexion partagée concernant ses perspectives de développement.

Rendre les commerces plus attractifs, c'est aussi en faciliter l'accès, au travers, notamment, de la gestion du stationnement gratuit et payant sur la voirie.

A ce titre, l'attribution d'une nouvelle délégation de service public en ce domaine permet de consolider la conduite d'une politique cohérente, conciliant, tarifs adaptés, prise en compte des besoins des résidents et des commerçants et optimisation du partage des espaces publics.

La Ville favorisera, également, la pérennisation, après des mois de restrictions sanitaires, de temps forts d'animation tout au long de l'année.

En partenariat avec les associations de commerçants, différents rendez-vous festifs incontournables s'imposent : que ce soit au moment des grandes fêtes traditionnelles de notre ville (la Sanch, St Jean...), de Noël et de la période estivale, propice à la détente musicale en centre-ville ou encore sur les berges de la Têt, au travers du programme « Têt en fête » (alliant ginguettes, activités pour la jeunesse et musique pour tous les goûts...).

Soutenir la création culturelle sous toutes ses formes

Enjeu de société, la politique conduite par la Ville de Perpignan en ce domaine, depuis l'installation de la nouvelle équipe municipale, témoigne - et alors que la crise sanitaire a handicapé très fortement l'activité - d'un soutien sans faille en direction de tous les acteurs culturels.

« L'art prend l'air », expositions annuelles au sein du centre d'Art contemporain, promotion en faveur de nos musées, augmentation du nombre de soirées de concerts au « Live au Campo », accueil de compagnies en résidence et actions de médiation auprès des jeunes publics éloignés des pratiques culturelles et artistiques... **autant d'initiatives inédites, illustrant cette nouvelle dynamique impulsée depuis le second semestre 2020.**

Un soutien est également apporté au fonctionnement des activités de l'Université du temps libre.

Ajoutons que l'installation, en juin 2021, du comité consultatif de la culture permettra de recueillir l'avis des Perpignanaïses et Perpignanaïses et d'enrichir ainsi la programmation culturelle de la ville.

Cette politique culturelle, couvrant l'ensemble des champs artistiques, s'adosse à des équipements structurants de qualité, à l'instar du Théâtre de l'Archipel (scène nationale), du Conservatoire de Musique à Rayonnement Régional, de la Médiathèque municipale ou encore du Musée d'art Hyacinthe Rigaud.

Au cours de la mandature, d'autres équipements compléteront cette importante offre culturelle, notamment avec **la création d'une médiathèque** dans le quartier du Vernet, **de la réactivation de l'école municipale des beaux-arts** qui consacrera ses enseignements à la pratique amateur pour tous les publics ou encore l'aménagement du **Palais des expositions en salle de concert de 5000 places assises.**

La Ville a également engagé les premières études visant à la construction d'un « Pôle muséal », regroupant, dans un souci de promotion et de meilleure visibilité, le musée des monnaies et médailles, le musée Casa Pairal et le Muséum d'histoire naturelle.

L'enjeu est de créer, sous l'impulsion d'une seule équipe scientifique, une nouvelle dynamique de portage de projets partagés et de renforcer, par là-même, le rayonnement culturel de notre ville.

Dans cet esprit, **la culture, vivante par nature, se doit d'être accessible au plus grand nombre.**

D'importants programmes d'action seront ainsi poursuivis :

- l'organisation de grandes manifestations : Visa pour l'Image, FILAF, Ida y Vuelta, Jazzèbre, Festival International del Disc et de la BD, Festival de Musique Sacrée et à court terme, l'installation d'un festival du Flamenco et d'un salon de la gastronomie,
- la mise en œuvre de la convention pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle,
- l'extension du « pass culture » pour tous les jeunes de 18 ans sans condition de ressources.

La culture c'est aussi le partage et la convivialité. Conçu et animé par la Ville, « Têt en fête », rythmé par des concerts et des projections de films en extérieur, est appelé à devenir, à cet égard, le rendez-vous festif de l'été.

Mettre en valeur notre richesse patrimoniale et touristique

Si les paysages urbains se transforment et s'adaptent à certaines évolutions, les traditions perdurent.

A ce titre, la catalanité fait partie de l'identité de notre ville.

Un institut du Roussillon et du pays catalan sera créé, véritable vitrine pour la langue, l'art et la culture de notre territoire. **Un nouveau salon annuel du livre « Sant Jordi »** verra le jour, lieu privilégié d'échanges et de rencontres avec les auteurs.

Soulignons que **la richesse du patrimoine historique** de Perpignan constitue un atout majeur d'attractivité. Les actions de reconnaissance, de préservation, de conservation et de restauration **représentent un pilier essentiel pour le développement touristique de la ville, que ce soit dans le centre ancien ou au sein des quartiers périphériques.**

D'importants travaux de restauration des monuments permettront d'enrichir le patrimoine ouvert à la visite, gratuite tout au long de l'année, des Perpignanais et des touristes. La chapelle du Tiers-Ordre des Dominicains récemment restaurée est désormais accessible au public. Celui-ci pourra alors découvrir le raffinement d'un intérieur classique, avec ses ferronneries de style Louis XVI ainsi que le somptueux décor du chœur, unique en France.

Un aménagement de Ruscino sera réalisé avec une mise en valeur du site archéologique et l'ouverture de l'exposition « Ruscino : *on est sur la voie !* ».

D'autres bâtiments emblématiques seront restaurés :

- l'aménagement des sols de **l'ancienne église des grands Carmes** (Arsenal) aujourd'hui ouverte à la visite de la population, permettant la tenue de spectacles et de concerts,
- la restauration des intérieurs de **la Casa Xanxo**, et la mise en place du **Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine**.

Des lieux, totalement inconnus des Perpignanais, compléteront cet ensemble, en particulier les architectures remarquables de l'époque du royaume de Majorque, comme le **cloître et l'aile Est du couvent des Dominicains**.

La salle capitulaire du couvent Saint-Sauveur, en continuité avec le Campus universitaire Mailly, fera aussi l'objet d'une restauration, tout comme les façades de **l'Hôtel Pams**.

Enfin, un circuit « lumières » en hyper-centre renforcera cette mise en valeur patrimoniale.

Renforcer l'accès à la pratique sportive pour tous

Faire de Perpignan, grâce à une action publique ambitieuse, une ville sportive pour tous.

Cette nouvelle dynamique, fondée sur un renforcement de l'accès à la pratique sportive pour tous, suppose de réorganiser l'offre globale d'équipements.

A ce titre, notre Ville s'appuiera sur un schéma directeur de la construction et de la rénovation, comprenant, notamment :

- un plan ambitieux de rénovation et de création d'espaces sportifs de proximité dans tous nos quartiers,
- un rééquilibrage géographique des équipes et des clubs sur la ville,
- la remise au norme et en état de différentes installations sportives (stades d'athlétisme, plaines de jeux et gymnases...) et l'amélioration des conditions d'accueil,
- l'agrandissement du Parc des sports proposant la création de nouveaux équipements sportifs structurants au sein d'un espace vert étendu.

Alors que le soutien au sport professionnel et à nos clubs prestigieux (USAP, Dragons Catalans...) est considéré comme un des moteurs du rayonnement de Perpignan, notre Ville porte en effet l'installation d'un centre de formation d'élite et d'entraînement au sud de la ville. L'enjeu est de redonner une véritable cohérence à la vocation de zone de loisirs et d'équipements sportifs du Parc des sports et d'en redéfinir ainsi les usages et les limites.

Une réflexion est également engagée sur l'avenir des stades Aimé Giral et Gilbert Brutus dans le but de mieux accompagner les clubs professionnels sur le long terme.

Notre Ville s'engage à poursuivre un dialogue constant avec les clubs et les associations autour du développement des pratiques sportives et du retour de grands événements régionaux, nationaux et internationaux afin de réinscrire Perpignan sur la « carte » du sport.

ET EGALEMENT :

Créer, en lien avec les missions dévolues à la structure juridique portée par Perpignan Méditerranée Métropole, une mission d'attractivité et de rayonnement, en charge de la promotion de la ville, de l'organisation de rencontres « d'affaires », d'animations touristiques et de l'événementiel et proposer, dans le même temps, un mode de gestion du Palais des congrès et du Parc des expositions, plus adapté à la vocation de ces structures et à la nature commerciale de leurs activités.

Encourager l'innovation territoriale par un développement des infrastructures et des usages numériques afin :

- de rationaliser et d'optimiser, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat et de diminution de l'empreinte carbone et dans une recherche d'efficience, l'organisation des services publics municipaux,
- de faciliter la relation directe avec nos concitoyens et de renforcer, grâce à des applications interactives adaptées, l'accès aux services publics de proximité,
- d'en faire un véritable atout pour attirer des porteurs de projets, des activités économiques et des filières de formation,
- d'encourager les modes de travail collaboratifs (télé-travail, co-working...) sur le territoire et un accès, par la formation et la création de lieux dédiés, aux techniques digitales pour tous nos concitoyens.

Programmer la construction d'un « parc à thème », conçu comme un nouveau « phare » d'attraction et dynamisation touristique pour notre territoire, au cœur d'un « triangle » Toulouse-Montpellier-Barcelone, évoquant, au travers de scènes de spectacle et de tableaux thématiques, l'histoire et la culture catalane ainsi que la « traversée » d'époques marquantes : des Romains à Ruscino à l'arrivée des Pieds-noirs et des Harkis, en passant par le Royaume des Rois de Majorque.

2^{ème} ORIENTATION : GARANTIR LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE DE TOUS LES PERPIGNANAIS

La sécurité, garante de nos libertés, figure au premier rang de notre projet municipal.

Si l'Etat doit assumer en ce domaine toutes les responsabilités qui lui incombent, notre Police municipale agira, sans relâche, en faveur de la tranquillité de chaque Perpignanaise et Perpignanaise.

Présence renforcée de la Police municipale sur tous les espaces publics, vidéoprotection, lutte contre les trafics, application de la réglementation, autant d'actions déclinées en réponse à l'aspiration légitime de nos concitoyens à vivre sereinement dans leur ville.

Notre volonté affichée et assumée : faire de la sécurité le socle sur lequel nous bâtissons un nouveau pacte pour le bien vivre à Perpignan.

CHIFFRES CLES

Police municipale : 178 agents armés (dont 2 brigades de nuit).

Ouverture de 5 postes de police de proximité : Palmarium, Cigale, Gare, Moulin à Vent et Bas-Vernet.

Pôle opérationnel dirigée par 6 cadres coordonnant différentes unités de terrain de la Police municipale :

- **les unités mobiles de terrain (couvrant des missions journalières : sécurisation des écoles, différends et situations de délinquance...)**
- **l'unité légère de stationnement**
- **une brigade canine formée à la détection de produits stupéfiants**
- **une brigade VTT assurant une présence rassurante**
- **un centre de supervision urbain (gestion des appels des riverains)**
- **une force d'action propreté (chargée de sanctionner les contrevenants) et une brigade réglementation voiries (réglementations des chantiers)**
- **un pôle proximité (suivi des doléances) et une brigade de prévention et de médiation (intervention en milieu scolaire et gestion des conflits de voisinage...)**

Près de 70 000 appels par an reçus au standard permanent de la Police municipale.

25 000 interventions par an et plus de 800 interpellations réalisées par nos agents entre juillet 2020 et juin 2021 (+ 30 % par rapport à la période juillet 2019 - juillet 2020).

340 caméras de vidéo-protection ayant permis, en 2020, de procéder à plus de 5 000 signalements.

550 dépôts sauvages d'ordure identifiés par la force d'action propreté (de janvier à juin 2021) et 167 enlèvements de véhicules abusifs sur la même période.

NOTRE AMBITION

Rétablir l'ordre républicain à Perpignan au service du bien-être de toutes et de tous, en dotant notre Police municipale de moyens d'intervention renforcés et adaptés.

Faire vivre une véritable synergie de travail et de collaboration entre la Police nationale et la Police municipale afin de mieux couvrir l'ensemble des champs de la sécurité

publique, notamment en matière de lutte contre le trafic de drogue et de repérage précoce des addictions, relevant d'une « grande cause municipale ».

Renouer des liens durables entre la Police municipale et les Perpignanais par le développement de missions d'ilotage et de proximité.

Organiser, dans la durée, une coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs au travers de l'animation, d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance, en charge de la « co-production » et du suivi des politiques locales de sécurité.

NOS PRIORITES

Assurer une présence de la Police municipale 24h/24 et 7j/7

Si la sécurité est bien une compétence régaliennne de l'Etat, la Ville de Perpignan a décidé de renforcer les effectifs de la Police municipale et d'assumer pleinement son rôle pour mieux protéger nos concitoyens. Celle-ci, redéployée sur l'ensemble de nos quartiers a pour mission d'agir au quotidien afin de lutter, aux côtés de la Police nationale, contre la délinquance, les trafics de stupéfiants et toutes les formes d'incivilités.

Au regard des effectifs de la Police municipale, la Ville de Perpignan se positionne au rang de 1^{ère} Police municipale de France, en ratio habitants/agent policier.

Dans le souci d'être en contact permanent avec la population et nos commerçants, les agents de la Police municipale assurent, depuis juillet 2020, la sécurité et la tranquillité des Perpignanais 24h/24 et 7J/7. Sans se substituer aux tâches de la Police nationale, notre Police municipale a vocation à être une véritable police de proximité, en prise directe avec les situations de trouble à l'ordre public.

La Police municipale fait désormais rimer, par l'intermédiaire de nouveaux moyens affectés en faveur de toutes ses unités opérationnelles, sécurité et proximité.

Il s'agit de rendre notre Police municipale plus visible, notamment sur les lieux sensibles et fragiles de notre ville, où se concentrent certains actes de délinquance. En l'occurrence, les effectifs des brigades de nuit seront renforcés au regard de besoins avérés.

La Police municipale intervient également régulièrement sur les points de « deal » repérés, en appui d'initiatives visant à gêner l'installation des dealers sur certains sites.

En fonction des événements, la Police municipale sera conduite à adapter l'utilisation de ses propres moyens humains. A chaque situation correspondra une réponse coordonnée et proportionnée.

La Ville sera par ailleurs particulièrement attentive à l'évolution du projet d'extension du Palais de Justice en centre-ville, enjeu essentiel pour les services judiciaires et tous les justiciables de notre département.

Faire de la vidéo-protection un auxiliaire de la tranquillité publique

Le poste central de vidéo-protection a été réorganisé au travers de l'acquisition de nouveaux écrans de surveillance de la voie publique. Des opérateurs dédiés assurent ainsi une veille sur toutes ces images 24H/24 et 7J/7.

Une évaluation en continu de ce dispositif permettra de repenser, selon les besoins, le positionnement des caméras, en cohérence avec la réalité des lieux des actes délictueux. Une

localisation mieux étudiée contribuera d'autant plus à améliorer l'efficacité de cette surveillance et alors que la vidéoprotection s'impose comme un instrument indispensable pour la résolution d'un nombre grandissant de faits de délinquance. Tout redéploiement de la vidéoprotection s'appuiera sur l'avis des conseils de quartier afin de mieux répondre aux attentes des habitants issus de différents secteurs urbains de notre ville.

Sera également relancé, dans le même esprit, le dispositif « voisins vigilants », appelé à renforcer l'implication des Perpignanais dans cet effort partagé en faveur de la tranquillité publique au quotidien.

S'appuyer sur des nouveaux outils de sécurité publique

Pour des raisons d'efficacité, la Police municipale se doit d'être dotée d'équipements performants : au travers notamment d'un armement adapté et de matériels de protection pour un personnel particulièrement exposé au risque.

La vidéoprotection bénéficiera, par ailleurs, d'un système modernisé, par l'intermédiaire d'un nouveau logiciel utilisant l'intelligence artificielle et destiné à améliorer le repérage des comportements délictueux.

Il est également envisagé d'acquérir un équipement de drones dans le but d'optimiser les opérations de surveillance.

Prévenir les incivilités et les nuisances urbaines du quotidien

Notre Police municipale orientera une grande partie de ses missions autour d'actions de prévention des incivilités et des nuisances perturbant la vie quotidienne de nos concitoyens.

Il conviendra alors :

- de renforcer les unités mobiles de terrain afin de faire face à d'importantes sollicitations au quotidien ainsi que l'unité légère de stationnement visant à lutter plus efficacement contre les stationnements anarchiques et « abusifs »,
- de consolider l'organisation du centre de supervision urbain et les missions des agents du PC Vidéo en charge du suivi des demandes des services enquêteurs extérieurs (Police nationale, Gendarmerie....),
- d'élargir le champ de mission de la force d'action propreté en vue de mettre en oeuvre avec plus d'efficacité, en lien avec le Procureur et l'Officier du Ministère public, les procédures règlementaires en matière de salubrité et de dépôts d'ordures sauvages,
- de garantir, en étroite concertation avec les Mairies de quartier et en s'appuyant sur les missions des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des référents territoriaux, un suivi réactif des doléances des riverains.

De façon plus globale, l'enjeu est bien de s'assurer d'une application plus stricte des arrêtés municipaux tant dans le domaine de la gestion du domaine public qu'en matière de prévention des infractions multiples liées à la marginalité : de la mendicité à l'occupation illicite de l'espace public, en passant par la lutte contre la consommation d'alcool sur la voie publique et la fermeture des épiceries de nuit illégales...

3^{ème} ORIENTATION : AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU SEIN DE TOUS NOS QUARTIERS

L'écosystème entourant notre ville - vignes, vergers, montagnes des Pyrénées et mer méditerranée...- constitue un autout majeur pour notre ville. Il convient alors non seulement de préserver cet ensemble **mais de faire de Perpignan une cité exemplaire en matière de gestion des ressources naturelles.**

Ville plus propre, végétalisée, arborée et fleurie, tels sont, au-delà des slogans, les objectifs du projet municipal.

Embellir la ville suppose de repenser, plus globalement, **son développement urbanistique, intégrant de réelles ambitions en faveur d'une transformation durable de nos quartiers.**

L'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens passe aussi par les grands projets de rénovation urbaine, que ce soit au travers du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), intéressant l'habitat, les espaces publics et les équipements des quartiers de St Jacques, du Champ de Mars et du Vernet ou de l'opération « Action cœur de ville », destinée à lutter contre l'habitat indigne et à produire une nouvelle offre de logements de qualité.

CHIFFRES CLES

1,5 millions d'euros alloués au renouvellement du matériel de nettoyage urbain.

173 agents de propreté, dont 143 affectés au nettoyage de l'espace urbain.

Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) : 211 millions d'euros d'investissement en faveur de 3 quartiers : Centre historique (Saint-Jacques), Champ de Mars, Diagonale du Vernet.

Un patrimoine arboré grâce à 1 700 plantations nouvelles chaque année.

NOTRE AMBITION

Faire de Perpignan une ville « verte », par la végétalisation de ses rues, de ses places et de ses espaces publics et en permettant ainsi à la biodiversité de mieux se révéler.

Mettre en oeuvre une stratégie urbaine maîtrisée visant à « aérer » notre ville, à assurer une plus grande qualité de nos aménagements publics et à aider à la construction de logements neufs qui garantissent, à nos concitoyens, de meilleures conditions de vie.

Accompagner la transition écologique de notre territoire par des politiques publiques volontaristes favorisant, à la fois, l'utilisation, dans nos programmes de rénovation urbaine, de technologies économes en énergie mais aussi les circuits « courts », en lien avec le développement de marchés de producteurs locaux ainsi que des modes de déplacement urbains vertueux.

NOS PRIORITES

Pourvoir notre ville d'espaces urbains propres et entretenus

Tel est l'objectif majeur de ce plan de mandat, répondant à une attente forte et légitime de tous les Perpignanais.

Il s'agit de doter nos services d'une organisation et de matériels renforcés et adaptés afin d'assurer le nettoyage de près de 500 kilomètres de voiries.

Ce sont, à ce jour, 5 balayeuses et 5 nouvelles laveuses qui accompagnent les 121 véhicules de nettoyage.

La propreté, devenue direction à part entière, a le souci de permettre à ses agents d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions, au travers d'un travail en équipe, combinant moyens mécaniques et pédestres ainsi que par le soutien d'autres services (nature urbaine, éclairage, voiries....).

Au-delà d'actions ciblées, à l'instar du décapage des voies piétonnes du centre historique et des opérations « coups de poing » menées dans nos quartiers, il sera proposé, dans ce nouveau contexte, de procéder à une évaluation objective de la propreté de nos rues, à partir de critères et d'indicateurs nationaux.

Il conviendra d'assurer également un entretien plus optimisé des voiries et des paysages de secteurs urbains plus excentrés.

Ce dispositif d'ensemble s'amplifiera :

- par une intensification des interventions de la Force Action Propreté (FAP), spécialement chargée de lutter systématiquement contre les incivilités en la matière (dépôts sauvages, utilisation des poubelles sur l'espace public, jets de mégots, déjections canines...),
- et celles des agents de proximité, au sein des Mairies de Quartier, assurant aussi des missions de prévention.

Face à certains comportements inciviques caractérisés et répétés, il conviendra en effet :

- de faire preuve d'une très grande fermeté quant à l'application des règles élémentaires en matière de protection de notre environnement et de santé publique ;
- et dans le même temps, de développer des campagnes de sensibilisation à la propreté et au tri des déchets, en s'appuyant, notamment, sur des initiatives citoyennes.

En partenariat avec la Communauté urbaine, la Ville veillera aussi à l'amélioration des fréquences des collectes d'ordures ménagères et d'évacuation des encombrants, que ce soit en secteur pavillonnaire ou dans les habitats collectifs, en augmentant, par ailleurs, le nombre de containers d'apport volontaire.

Aérer et embellir nos quartiers et les lieux publics

Une ville plus attractive implique, bien au-delà de l'amélioration de notre cadre de vie, **la mise en œuvre d'un plan ambitieux d'aération et de réaménagements de nos espaces urbains, conçus comme autant d'atouts en faveur d'une vie citadine agréable et sereine.**

L'action municipale orientera alors ses priorités autour :

- de l'extension des îlots de verdure et de la création de nouveaux parcs urbains, à l'instar de l'agrandissement de l'espace Sant Vincens (bénéficiant de plus de 40 000 m² supplémentaires), de l'aménagement du square Jeantet Violet et des travaux conduits, sur les 5 ans à venir, sur le parc historique du mas Bresson,
- de la réalisation de nouveaux jardins familiaux au Champ de Mars, à Vernet Salanque et sur les berges de la Basse,
- de l'acquisition d'îlots en friche dans l'optique de leur possible transformation en espaces verts et lieux de détente,

- de réaménagements d'espaces délaissés (comme celui des abords du site de Ruscino) et de jardins dans le cadre du label « Ecojardin »,
- de la déclinaison de l'opération « Fleurs de ville », participant, grâce à la valorisation des paysages et du végétal, à l'animation de notre ville,
- d'une incitation à la rénovation des façades en centre-ville historique et sur les grands boulevards.

A ces initiatives d'ensemble s'ajoute la mise en valeur de l'ouvrage technique historique, à ciel ouvert et aussi sous terre, de « Las Canals ». Alimentant en eau notre ville depuis près de 1000 ans, ce site, lieu de promenade, est considéré comme un véritable corridor écologique et une importante réserve de biodiversité à préserver.

Promouvoir un urbanisme harmonieux, équilibré et durable

Confrontée à des phénomènes récurrents de paupérisation d'une partie de sa population, Perpignan a aujourd'hui l'ambition de retrouver toute sa place de « ville-centre » au sein du territoire de l'agglomération Perpignan Méditerranée Métropole.

L'objectif est bien de faire de la diversité et de la vitalité de ses quartiers, un atout majeur d'attractivité pour notre ville se voulant accueillante et facile à vivre au quotidien.

Soucieuse de porter une démarche globale de trame verte urbaine, destinée à enrichir une qualité de vie méditerranéenne, notre ville inscrit sa stratégie de développement, harmonieuse et équilibrée, dans le cadre d'un dessin collectif, partagé et durable.

En cohérence avec les enjeux climatiques et de préservation écologique, Perpignan, première ville agricole du département, accompagnera la conduite d'actions en faveur de l'agriculture urbaine, que ce soit au sein de nos quartiers prioritaires ou dans toute autre secteur laissé en friche.

Elle s'efforcera également de privilégier les approches de « ville durable », au travers de l'exigence du label « Ecoquartiers » pour ses futurs grands projets urbains.

A ce titre, le patrimoine des Jardins de Saint-Jacques, représentant un « poumon vert » de 330 ha, sera préservé de l'urbanisation. Afin de donner un nouveau cap stratégique à ce site exceptionnel, il est ainsi proposé d'élaborer un schéma d'aménagement opérationnel et durable, en réponse aux attentes des citoyens et des producteurs.

Différentes orientations sont à ce jour envisagées, notamment :

- la réaffirmation de sa vocation maraîchère et arboricole,
- la rénovation des chemins ruraux,
- un accueil maîtrisé des citoyens environnants (joggers, cyclistes, promeneurs...),
- la mise en place d'une charte paysagère,
- le développement de cultures innovantes, adossé à un rapprochement avec un pôle de compétitivité agro-alimentaire,
- la réouverture d'un site Muséal archéologique en lien avec Château Roussillon.

Une attention particulière sera aussi accordée au projet de requalification globale du bâtiment des « ex-abattoirs », susceptible d'accueillir, en fonction des besoins à satisfaire, des services municipaux délocalisés et des espaces de vie sociale.

En lien avec les objectifs affichés de maîtrise foncière, notre Ville portera un nouveau regard sur les offres des promoteurs immobiliers, notamment, concernant la qualité des logements à produire. Il conviendra d'opposer à ceux-ci une charte de construction, précisant, notamment, la taille minimale des surfaces de logements, en regard des attentes des populations des différents secteurs urbains.

La limitation des « petits » logements renvoie aujourd'hui à une nécessité et à un impératif de qualité fonctionnelle, dans le seul but d'éviter une vacance structurelle accrue à très court terme.

La Ville se donnera les moyens en ce domaine d'anticiper les besoins en production de logements, de lotissements et de résidences pour les 15 ans à venir, en tenant compte des demandes spécifiques de familles mono-parentales, des personnes à mobilité réduite, de nos aînés à faible revenu, de nos étudiants, attirés par les loyers modérés ou, par ailleurs, de primo-accédants à la propriété, à la recherche de terrains à bâtir.

Il s'agira aussi, en évitant la multiplication de l'offre de produits de défiscalisation peu adaptés, de repenser les programmes de construction, en fonction d'impératifs de mixité et de meilleur équilibre social.

En lien avec les offices HLM, il conviendra, en appui d'une politique de peuplement partagée, de conjuguer nos efforts en faveur de la réhabilitation du parc locatif social dégradé.

Sera poursuivie, en écho à cette forte préoccupation, la déclinaison du NPNRU, visant à engager, au sein de 3 quartiers (Saint-Jacques, Champ de Mars, Diagonale du Vernet), une vaste opération de rénovation urbaine et sociale.

La convention, signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en 2020, a fixé 4 objectifs clés :

- *des aménagements de qualité*
- *l'ouverture de nos quartiers*
- *la diversité de l'habitat*
- *la transition écologique*

De la diagonale « verte » à la requalification de voiries et d'espaces publics en passant par le traitement de l'habitat dégradé, tels sont les axes forts d'une intervention publique coordonnée.

L'ensemble de ces opérations est accompagné d'un volet social, impliquant les acteurs de proximité, afin de favoriser, notamment, une active concertation avec les habitants des quartiers concernés.

Ces transformations urbaines sur le moyen terme s'appuient également sur la mise en oeuvre d'un plan de lutte contre l'habitat indigne, objet, pour partie, de l'opération « Action cœur de ville ».

En articulation avec le nouveau dispositif « Permis de louer » et le lancement, sur 5 années, d'une OPAH-RU, les objectifs assignés à ce plan d'envergure visent :

- à aider à la production d'une offre résidentielle de qualité en centre-ville,
- à diversifier l'offre de logements en direction de différents types de publics,
- à maintenir dans leur logement les propriétaires-occupants,
- à attirer des propriétaires-accédants dans un environnement plus attractif.

Favoriser le partage de la voirie au profit des mobilités douces

Notre ville se doit d'être en capacité de répondre à de multiples enjeux touchant à l'organisation urbaine, notamment en matière de gestion des déplacements.

Comment alors concilier différentes formes de mobilité, en lien avec un aménagement adapté de nos voiries et de nos espaces publics ?

L'action municipale consistera :

- à favoriser les modes de déplacements doux (marche à pied, vélo, trottinettes électriques en libre-service, en lien avec Perpignan Méditerranée Métropole...) pour les trajets de courte distance, en assurant les possibles correspondances avec d'autres moyens de transport mécanisés,
- à aménager des itinéraires continus et sécurisés, en connexion avec les pôles d'échanges de transports en commun,
- à privilégier certains espaces de circulation, en utilisant les zones 30 et les voiries vertes sécurisées.

La réalisation, d'ici 2023, d'une voirie verte entre la zone économique de Saint-Charles et le centre-ville, comprenant, au total, 4 sections d'aménagements cyclables, illustre cette orientation majeure.

D'autres grands travaux de voirie seront par ailleurs entrepris en prenant en compte le nécessaire partage de la chaussée avec les cyclistes et les piétons, à l'instar :

- du square Jeantet Violet, appelé à être transformé en un espace garantissant des continuités piétonnes arborées,
- des requalifications du quai Vauban et de l'avenue du Général de Gaulle,
- de la rénovation de trottoirs afin d'améliorer le déplacement des piétons et des personnes à mobilité réduite,
- du projet de voie verte au cœur des jardins de Saint Jacques afin de relier le quartier de Château Roussillon.

La Ville favorisera également la pratique du vélo au quotidien, par l'installation de nouveaux services : une offre de stations de réparation et de consignes-recharge, la pose de box sécurisés, le ré déploiement de potelets cycles ainsi que la mise en place d'aménagements appropriés en faveur des cyclistes afin de limiter les coupures urbaines et les discontinuités.

ET EGALEMENT :

Agir en faveur du développement de l'agriculture urbaine au travers, notamment, de la valorisation d'arbres remarquables, de la mise à disposition de jardins familiaux, et, grâce à l'implication d'agriculteurs locaux, de la réalisation d'une ferme permaculture (cultures autosuffisantes) et d'une forêt native, s'inspirant, en lien avec l'opération « quartiers fertiles », de la technique de plantation dite « Miyawaki ».

Mettre en œuvre, dans le cadre du dispositif Cit'ergie, une stratégie d'adaptation au changement climatique par l'intermédiaire d'initiatives concrètes : étudier la faisabilité de réalisation d'un réseau de chaleur urbain, développer des espaces « fraîcheur » sur la ville ou encore le renouvellement partiel du parc auto de nos services par l'achat de véhicules électriques et hybrides...

Assurer l'entretien des cimetières, en veillant au respect de l'environnement au travers de l'objectif « zéro phyto », d'une végétalisation adaptée afin de limiter la réserve en eau et d'un suivi du désherbage au fil des saisons.

4^{ème} ORIENTATION : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE COHESION CITOYENNE ET DE RECONQUETE REPUBLICAINE

Notre ville, confrontée à d'importants enjeux sociaux et donc soucieuse de renforcer la cohésion citoyenne, sera d'abord un espace privilégié de proximité et d'exercice de la démocratie locale.

Il s'agit alors d'entreprendre, face aux défis qui s'imposent à nous tous, une véritable démarche de reconquête républicaine, passant, à la fois, par :

- une meilleure prise en charge de nos concitoyens les plus fragiles,
- **la déclinaison, au sein de nos quartiers, d'un programme d'intervention orienté autour de la consolidation du « socle républicain »,**
- un accès amélioré à la prévention, à la santé et aux soins ainsi que par une action volontariste en faveur des personnes en situation de handicap.

CHIFFRES CLES

Subvention de la ville au CCAS : 2 000 000 euros.

8 Maisons de quartier.

7 Espaces jeunesse.

Montant subvention contrat de ville : 200 000 euros/an.

Un centre de santé municipal et ouverture prochaine d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

NOTRE AMBITION

Améliorer l'accès aux services publics et faire de la proximité la valeur cardinale de notre démocratie locale, en réponse aux besoins du quotidien de tous nos concitoyens.

Développer, grâce à la mobilisation de tous les acteurs institutionnels, l'apprentissage d'une citoyenneté responsable et des principes de la République ainsi que de ses grands symboles et de ses lieux d'expression.

Favoriser la « co-construction » avec les jeunes et leurs familles, d'une citoyenneté républicaine fondée sur le respect de chacun et le soutien apporté à autrui.

Lutter contre les inégalités entre les garçons et les filles, notamment au sein de notre jeunesse, en favorisant un égal accès aux structures de proximité, aux espaces de rencontre et à toutes les activités éducatives favorisant l'épanouissement individuel et collectif.

Reconnaître et valoriser le mérite, en accompagnant les jeunes et tous nos concitoyens, qui par leur investissement, leurs efforts personnels et leur engagement au service de la collectivité, contribuent à la consolidation du bien commun.

Organiser un maillage territorial en matière d'accès aux soins de premier recours en favorisant l'installation de nouveaux professionnels de santé et un exercice pluridisciplinaire de la médecine dans les secteurs urbains en voie de désertification médicale.

NOS PRIORITES

Concevoir l'action de proximité comme le moteur de la démocratie locale

La Ville de Perpignan évolue ainsi que les besoins des Perpignanais, au regard des changements dans les modes de consommation ou dans l'organisation de flux de déplacements dans la cité.

Afin de répondre à ces enjeux, le plan de mandat réaffirme la volonté municipale de rapprocher les services publics municipaux du lieu d'habitation de nos concitoyens, notamment au travers de l'implantation des Mairies de quartier.

A ce titre et en fonction des attentes exprimées, sera établi un schéma directeur des lieux de proximité à consolider à l'échelle de la ville.

L'enjeu est bien de faciliter les démarches administratives des Perpignanais, de garantir, grâce aux services dévolus à nos Mairies de quartier, un lien de grande proximité avec tous les habitants et de répondre, dans les meilleures conditions, aux doléances légitimes de nos concitoyens.

Nos Mairies de quartier constituent, bien au-delà des services rendus à la population, un véritable point d'entrée dans nos quartiers, au carrefour des initiatives émanant, tant des commerçants, soucieux d'animer la vie commerciale locale, que des associations et des citoyens, désireux d'être associés à l'élaboration des transformations urbaines intéressant leur vie quotidienne.

Proximité renvoie ici à l'exercice même de la démocratie locale.

Sans remettre naturellement en cause les fondements incontournables de la démocratie représentative et par là-même la légitimité démocratique des élus, **il conviendra d'inventer de nouveaux espaces de « respiration démocratique ».**

Durant toute la durée du mandat, les Perpignanais auront la possibilité de s'exprimer et d'apporter leur concours à la définition des projets municipaux, que ce soit au travers :

- d'ateliers « participatifs », en lien avec l'animation du volet social du NPNRU et les démarches de réhabilitation de l'habitat,
- de l'installation d'instances de débat et d'échanges qui associent institutions, associations, acteurs locaux et citoyens...,
- du développement, en cohérence avec le projet de « ville intelligente » de *l'e-démocratie* et des outils digitaux, dans le but de toucher tous les publics, en appui à l'organisation de réunions publiques de quartier.

Rendre plus efficace la prise en charge des publics en difficulté

Notre ville témoigne de son souci d'améliorer la prise en charge des personnes les plus en difficulté et des publics dits « invisibles » et ce, indépendamment des générations : de la Petite enfance à nos aînés, en passant par notre jeunesse...

Chaque génération doit en effet pouvoir s'épanouir dans notre ville, en organisant les services en fonction des besoins à couvrir.

En clair, garantir le bien grandir et le bien vieillir, en permettant à tout à chacun de s'insérer professionnellement, de se cultiver, de pratiquer le sport de son choix et de se divertir.

Il s'agit tout à la fois :

- d'offrir à chaque enfant des conditions d'apprentissage optimales,
- de permettre à chacun de nos jeunes de bénéficier d'un véritable parcours pédagogique, d'une formation et d'un accompagnement à la recherche d'emploi, en cas de sortie précoce du système scolaire,
- d'adapter nos espaces publics aux conditions de vie des personnes âgées ou à mobilité réduite, en repensant les infrastructures, la voirie et le mobilier urbain.

Concernant, plus spécifiquement, nos seniors, ceux-ci devront se voir proposer des solutions d'habitat, en adéquation avec leurs besoins :

- au sein de structures spécialisées que nous souhaitons ouvertes sur la ville et la vie sociale,
- ou dans des logements sécurisés et accessibles permettant une meilleure insertion des bénéficiaires.

Il sera aussi opportun d'envisager l'implantation **de résidences intergénérationnelles**, dotées d'équipements publics de qualité et dans laquelle différents publics pourraient se côtoyer.

Au-delà de l'implication de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans le portage des repas à domicile à destination des aînés et l'organisation du plan « anti-canicule », il convient d'opérer un repérage plus systématique des situations d'isolement et de grande pauvreté.

Face à cet enjeu majeur, l'action publique municipale, à travers les Maisons de quartier, les Espaces jeunesse et l'intervention des médiateurs, et en partenariat avec les institutions compétentes et les associations oeuvrant dans le champ social, humanitaire et caritatif, apportera sa contribution dans la lutte contre les discriminations sociales, en facilitant l'accès aux droits des personnes les plus démunies.

Sont également mises en œuvre des mesures spécifiques en faveur de l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, tant physiques que psychologiques, ainsi que des personnes porteuses d'un handicap.

Promouvoir une dynamique citoyenne respectueuse du « socle républicain »

Si l'Etat doit pleinement assumer son rôle dans le rétablissement, plus que nécessaire, de l'autorité, les Maires ont aussi le devoir d'agir, en utilisant tous les outils disponibles pour faire respecter les principes du « socle républicain », à savoir :

- la promotion de la laïcité, fondement de notre République,
- la maîtrise de la langue française, alliée à un effort porté sur l'apprentissage du roman national,
- un travail sur le vocabulaire, la mémoire et sur des notions d'instruction civique,
- la lutte contre l'islamisme radical et les démarches prosélytes,
- l'interdépendance des droits et des devoirs des citoyens,
- le soutien apporté aux personnes les plus vulnérables.

Autant de principes structurants, intégrés aux objectifs du contrat de ville, outil partenarial conduit en faveur des neufs quartiers prioritaires de notre ville.

Accès à la culture, prévention des addictions, lutte contre la fracture numérique, notamment chez les publics seniors, parentalité, participation citoyenne... : tels sont les axes forts de ce dispositif contractuel, s'appuyant lui-même sur les projets sociaux des Maisons de quartier, les animations éducatives de nos « espaces adolescence jeunesse » et sur la mobilisation d'un important réseau d'acteurs.

Au total, une démarche ambitieuse et globale qui prend en compte l'ensemble des ressources et des difficultés rencontrées par nos concitoyens.

En lien avec ces actions, un service de médiation urbaine, entièrement repensé, favorise, par ses interventions, le lien social, aide aux règlements des conflits de la vie quotidienne et accompagne les initiatives des Conseils Citoyens.

Le dispositif national, « bataillons de la prévention » viendra renforcer cette action, en vue d'améliorer les relations des habitants avec l'ensemble des services publics.

Garantir un cadre urbain favorable à la santé et un recours aux soins pour tous

Si la santé demeure une compétence d'Etat que celui-ci se doit d'assumer, notre Ville a pleinement conscience des enjeux que représentent l'accès à la prévention et aux soins, concernant chacun de nos concitoyens, notamment les plus fragiles d'entre eux.

Il s'agira en priorité :

- de créer les conditions, grâce à la mobilisation des professionnels et des acteurs, d'un environnement propice à la préservation de la santé à l'échelle de notre ville,
- de conduire, au travers des objectifs poursuivis dans le cadre du **Contrat Local de Santé**, un programme d'actions de prévention tant en direction des jeunes que de nos aînés.

En déclinaison de ces priorités, 4 axes de travail seront privilégiés :

- **la réalisation d'aménagements urbains prenant en compte les impacts sur la santé**, que ce soit au travers de la création d'espaces verts et de nature, de voies piétonnes et de la promotion de pratiques vertueuses, dans le domaine du désherbage sans pesticide ou par le biais de démarche de sensibilisation à la santé environnementale dans nos crèches et nos écoles,
- **la lutte contre l'habitat indigne**, par l'application de la réglementation en matière d'insalubrité et d'hygiène ainsi que par la mise en œuvre du dispositif « Permis de louer » destiné à garantir la mise en location de logements décentes,
- **la prévention des risques sanitaires dans le bâti** par le dépistage du plomb et de l'amiante et des nuisances sonores de toute nature,
- **un accès renforcé aux soins de premier recours** en assurant une offre homogène, par l'intermédiaire de l'actuel centre municipal de santé et du soutien apporté à la création de Maisons de santé pluridisciplinaires, notamment dans le centre ancien, afin de prévenir plus efficacement la désertification médicale.

S'ajoutent à ces axes, l'attention toute particulière qui est accordée :

- à nos concitoyens en difficulté, en s'appuyant sur les structures de quartier, les associations, les médiateurs et les réseaux de professionnels médico-sociaux, à même d'orienter ces publics défavorisés vers des lieux ressources adaptés et de mener des campagnes de prévention des addictions et des conduites à risque,

- aux problématiques de santé mentale au sein de l'instance partenariale du Conseil Local de Santé Mentale,
- à la promotion, à destination des plus jeunes enfants, d'une alimentation saine et équilibrée ainsi que de l'activité physique afin de lutter contre l'obésité,
- à l'accompagnement, en lien avec le CCAS, de nos aînés les plus fragiles dans le but de garantir un environnement favorable à la santé.

Prenant en compte toutes les formes de handicap, notre Ville s'engage à développer une politique en faveur de l'accessibilité afin de garantir l'autonomie de nos concitoyens à mobilité réduite.

4 objectifs sont poursuivis en ce domaine :

- renforcer, en concertation avec les associations, l'accessibilité, que ce soit dans le domaine du cadre bâti, de la voirie et des transports, dans une logique de « chaîne » des déplacements ,
- faciliter la participation de tous à la vie de la cité, en permettant une meilleure intégration des enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques au sein des établissements scolaires ou pendant le temps péri et extra-scolaire et renforcer l'accès aux pratiques sportives et culturelles, avec le soutien des clubs et des associations,
- développer de nouveaux partenariats dans le cadre du Contrat Local Santé et de la commission communale d'accessibilité et sensibiliser le grand public, à travers la Semaine du handicap ainsi que par la création d'un « café joyeux », en vue de favoriser l'inclusion des personnes concernées,
- s'engager en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des services de la Ville, en favorisant leur insertion professionnelle et un maintien dans l'emploi.

ET EGALEMENT :

Renforcer les liens avec le tissu associatif au sein de tous nos quartiers et, dans un souci d'échanges, accompagner celui-ci grâce à l'appui de nos services « ressources ».

En lien avec les associations et les bénévoles, coordonner la lutte contre toutes les formes de maltraitance animale et les abandons anonymes de nos animaux de compagnie et conduire des campagnes de stérilisation, notamment pour les chats errants.

5^{ème} ORIENTATION : PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE EN FAVEUR DU BIEN-ETRE ET DE L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE

Bien au-delà du prisme de la réussite scolaire, le volet éducatif du plan de mandat concerne l'ensemble des apports et des découvertes permettant à l'enfant de devenir l'adulte de demain.

Si la réussite éducative renvoie d'abord à celle de l'enfant, elle est aussi celle des parents, des éducateurs, des institutions et des associations bénévoles, oeuvrant, au quotidien, dans l'accompagnement de la jeunesse : de la petite enfance à l'entrée dans l'enseignement supérieur, en passant par les différents cycles de l'école primaire.

L'action municipale en ce domaine s'appuie sur des partenariats institutionnels, impliquant, notamment, les services de l'Etat, de la CAF et des acteurs locaux, à travers, parmi bien d'autres initiatives, la mise en œuvre du Dispositif de Réussite Educative (DRE).

Perpignan est également une ville d'accueil pour les étudiants et accompagnera, à ce titre, les initiatives permettant d'améliorer la vie estudiantine.

CHIFFRES CLES

32 écoles maternelles et 29 écoles élémentaires.

13 établissements en petite enfance .

Places en crèche : 1 390.

Subvention de la Ville à la Caisse des Ecoles : 1 080 000 €.

Restauration scolaire : 391 000 repas servis annuellement.

9 000 étudiants à Perpignan (dont 1 500 attendus, en septembre 2022, sur le site du campus « Mailly »).

NOTRE AMBITION

Permettre à chaque enfant, adulte et citoyen de demain, d'acquérir les savoirs fondamentaux ainsi que la maîtrise des langues afin de favoriser la réussite éducative et d'offrir à tous les élèves issus des familles les plus fragiles, de réelles perspectives d'insertion sociale et professionnelle.

Faire de la transmission des valeurs civiques et républicaines un axe fort de la construction du parcours éducatif, que ce soit dans l'enceinte de l'école et au travers d'un accès renforcé à la culture et au sport sur les temps péri et extra-scolaires.

Créer une véritable dynamique de partenariat, rassemblant institutions, associations et acteurs éducatifs, dont les enseignants et les familles, dans le but de mieux coordonner l'action conduite au quotidien en faveur du bien-être des enfants, facteur de réussite scolaire et d'impulser de nouvelles méthodes d'apprentissage adaptées à la diversité des publics.

Garantir une offre de service adaptée aux besoins d'accueil, permanent et occasionnel, de la Petite enfance.

Faire de Perpignan une ville d'accueil des étudiants et de filières de formations supérieures répondant aux réels besoins de notre territoire et à de nouveaux enjeux de développement économique.

NOS PRIORITES

Assurer un meilleur accès aux actions éducatives

L'enjeu est bien de permettre à chaque enfant d'accéder à une offre éducative de qualité.

Pour cela, il s'agit :

- de maintenir une politique tarifaire adaptée pour un meilleur accès à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs,
- de permettre aux enfants de tous les quartiers, dans le cadre de la convention territoriale globale scellée avec la CAF, de bénéficier des mêmes services, indépendamment des zonages institutionnels existants (REP ou REP+...).

En matière d'offre péri et extra-scolaire, chaque enfant, qu'il soit scolarisé à l'école publique ou à l'école privée sous contrat, bénéficie, par ailleurs, des mêmes propositions éducatives (initiation au Catalan, participation aux manifestations autour du patrimoine et de la culture, activités sportives...).

L'accessibilité aux actions éducatives des enfants en situation de handicap, par l'octroi de dotations spécifiques auprès des écoles d'accueil, est également prise en compte.

D'autres initiatives sont impulsées en direction des publics les plus fragilisés, notamment au sein des écoles classées en REP et en REP + : opération « petit déjeuner », suivi éducatif renforcé au titre du projet « Cité Educative », soutenu par l'Education Nationale...

29 écoles bénéficient à ce jour de ce dispositif particulier, destiné à accompagner l'innovation pédagogique, à lutter contre l'illettrisme de certains enfants et à inciter nos jeunes à développer un esprit de citoyenneté et de responsabilité.

Notre Ville assure également :

- un encadrement qualifié au travers de l'aide apportée par les personnels ATSEM (une par classe et sur les temps de garderie) et de celle d'un animateur péri-scolaire pour 14 enfants en élémentaire,
- le développement, avec l'appui des associations d'éducation populaires, de projets culturels et de découverte du patrimoine sur les temps péri-scolaires, dans le souci d'une vraie continuité d'action avec les contenus scolaires,
- un soutien, par l'intermédiaire du SYM-PM, aux projets de découverte de la cuisine (mini-toques, fête des fruits et légumes frais, semaine du goût...) et en faveur du développement du « bio » dans les restaurants scolaires, à l'instar de nos crèches « cuisinantes » délivrant des repas 100% « bio ».

Dans le cadre du dédoublement des classes de CP, CE1, étendu aux grandes sections maternelles des écoles en REP +, notre Ville accompagnera cette nouvelle mesure nationale, en procédant aux aménagements nécessaires des espaces d'accueil par la réalisation de structures modulaires.

La Ville de Perpignan est aussi à l'origine de la mise en œuvre de la nouvelle opération expérimentale « SOS soutien scolaire », proposant, grâce au recrutement d'étudiants en « service civique », de lutter contre le décrochage scolaire et d'apporter une aide aux élèves en difficulté de 4^{ème}, 3^{ème} et aux lycéens de 2^{de}, du lundi au samedi et pendant les vacances

scolaires (au travers de cours de français, de mathématiques, d'histoire-géographie et de sciences).

Plus globalement, il conviendra de créer une véritable synergie entre tous les acteurs de la chaîne éducative, en accompagnant, parmi ceux-ci, la famille, premier lieu de socialisation de l'enfant.

A cet égard, la famille sera au cœur de l'action municipale, en créant, par l'installation d'espaces de rencontres, les conditions d'un rapprochement entre parents, enseignants et animateurs...

Notre Police municipale assurera, par ailleurs, dans le cadre du dispositif « civisme et citoyenneté », des temps d'échanges dans les classes de CM1 et CM2 autour des questions touchant au respect des valeurs républicaines, à la sécurité routière et à la prévention des addictions.

Améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance

Notre Ville développe « l'accueil pour tous » destiné :

- à lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil,
- à créer de nouvelles places Petite enfance dans les secteurs de la ville où leur nombre est encore insuffisant,
- à organiser une offre d'accueil diversifiée et améliorée.

Le projet municipal « Petite enfance » se décline alors en 4 actions clés :

- **développer des places en accueil occasionnel** par la création, la restructuration ou le transfert de halte-garderie dans les zones sud, nord et centre,
- **envisager la délocalisation des deux haltes-garderies** situées au sein des quartiers prioritaires : « Ainsi font les petits » à Vernet Salanque et « Les petits Princes » à Saint-Mathieu,
- **renforcer le maillage des crèches familiales** par un déploiement sur 4 quartiers : St Assisclé, Las Cobas, Moyen Vernet, Moulin à vent,
- **accompagner des actions de soutien à la parentalité** en s'appuyant sur les personnels des RAM.

Adapter les espaces éducatifs aux besoins des enfants

Au regard des besoins à couvrir, sont désormais envisagés :

- la création d'un nouveau groupe scolaire sur le territoire Ouest de la ville,
- l'agrandissement des groupes scolaires afin de prendre en compte les dédoublements des classes de grande section maternelle en REP et REP+,
- le lancement d'une action de végétalisation des cours d'école,
- la dotation d'un matériel numérique (tablettes numériques, déverrouillage sous condition du WiFi dans nos écoles maternelles...),
- l'acquisition d'un mobilier flexible afin d'expérimenter de nouvelles méthodes éducatives.

En matière de loisirs, la rénovation des accueils de loisirs sera réalisée ainsi que la reconstruction du centre de loisirs maternel des Castors à Saint-Assisclé.

Accompagner la vie étudiante dans notre ville

En dehors même du contexte sanitaire, ayant eu un fort impact sur la vie estudiantine, notre ville se préoccupe aussi des besoins des nos étudiants.

Perpignan, ville d'accueil de nombreuses filières d'enseignement au sein de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), accompagnera les étudiants afin de leur garantir des conditions de vie optimale, atout primordial, au nom de la préservation de l'égalité des chances, pour la réussite de leur parcours universitaire.

Il sera alors nécessaire :

- d'accroître, dans le parc de logements à réhabiliter, une offre locative adaptée en direction de ce public,
- d'inciter le CROUS à étudier l'opportunité de la création d'une nouvelle résidence universitaire et à développer les points de restauration, en prévoyant le prolongement de leur ouverture le soir,
- d'envisager, selon les besoins exprimés, de nouveaux espaces d'information et de rencontre à destination des étudiants,
- d'améliorer, en lien avec la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole, l'accès des étudiants aux transports en commun grâce à des dessertes adaptées aux contraintes des trajets « domicile- université » et à une politique tarifaire préférentielle adaptée.

Par ailleurs, notre Ville proposera d'organiser, en partenariat avec l'UPVD, une journée d'accueil au moment de la rentrée universitaire, destinée à renseigner les étudiants quant aux services et aux équipements publics disponibles et de renforcer, par là-même, leur accès à la culture, au sport et aux loisirs tout au long de l'année.

Il s'agira par ailleurs de promouvoir, au travers d'un salon de l'étudiant, les filières d'études et les parcours de formation proposés par l'UPVD ainsi que les débouchés professionnels potentiels.

En lien avec les partenaires institutionnels concernés et les acteurs économiques, **notre Ville aidera à l'implantation de nouvelles filières d'enseignement supérieur** et ceci, en adéquation avec les nouveaux besoins de formation sur notre territoire, que ce soit dans le domaine de l'innovation environnementale, du numérique ou dans les métiers de la santé...

6^{ème} ORIENTATION : ELABORER UN PROJET D'ADMINISTRATION, PORTEUR DE NOUVELLES PRATIQUES DE MANAGEMENT

La nouvelle majorité municipale a confié en 2021 à un prestataire extérieur spécialisé la mise en oeuvre d'un audit organisationnel et une mission d'accompagnement à la réorganisation des services municipaux.

L'enquête de climat social, administrée en appui de cette démarche, a permis de mieux cerner les aspirations et les besoins des agents dans l'exercice de leurs missions au quotidien. A été ainsi souligné la nécessité de doter les directions d'objectifs clairs et lisibles et de moyens matériels adaptés, de renforcer la communication entre les agents et d'inscrire le management au centre des projets de service et de leur animation.

Il s'agit alors de répondre à quatre enjeux majeurs :

- adapter l'organisation des services municipaux à la réalisation des engagements de la mandature,
- aider, au travers de différentes phases de concertation menées auprès des personnels, à la « co-construction » de projets de services, s'inscrivant eux-mêmes **dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'administration**,
- impulser de nouvelles pratiques managériales participatives visant à faire évoluer et à simplifier les process décisionnels et d'exécution,
- optimiser l'emploi des ressources internes tout en maintenant la qualité du service rendu à la population.

CHIFFRES CLES

2 242 agents pour 2 190 équivalents temps plein en 2021.

7 000 jours de formation par an.

34 postes réaménagés en 2020 en collaboration avec la médecine du travail et l'ACFI.

NOTRE AMBITION

Faire évoluer durablement les pratiques de management internes et permettre à tous nos agents municipaux de retrouver, au travers de nouveaux supports de communication interne, une fierté collective de travail, au service de tous nos concitoyens.

Impulser, avec le soutien de la Direction des Ressources Humaines, de nouvelles initiatives dans le but d'accompagner la mobilité interne, de favoriser un dialogue permanent entre les services, de valoriser les compétences et de garantir une meilleure reconnaissance de l'implication des encadrants et des personnels.

Favoriser, dans un réel souci d'anticipation, de nouveaux champs d'intervention, résolument tournés vers la prospective, l'innovation territoriale, environnementale et managériale, en cohérence avec la mise en oeuvre d'une stratégie urbaine ambitieuse.

Faire vivre des instances permanentes de dialogue avec les représentants du personnel autour de questions touchant à l'amélioration de l'efficacité du service rendu à la population et des conditions de travail des agents municipaux.

NOS PRIORITES

Renouveler les pratiques de management

Le projet d'administration dont s'est dotée la collectivité, articulé autour de quatre axes stratégiques, se propose de relever de grands défis **touchant précisément au renouvellement de nos pratiques internes et à la diffusion d'une véritable culture managériale, fondée sur l'exemplarité, le courage, le respect, la bienveillance, l'équité et la confiance.**

Cette démarche de rénovation du management vise trois objectifs essentiels :

- organiser et mettre en œuvre le Plan de mandat et ses objectifs,
- optimiser notre organisation pour améliorer le service rendu à nos concitoyens
- adapter les process de nos services aux besoins des usagers et à une gestion efficiente de la relation avec les citoyens .

En déclinaison de ces orientations, l'élaboration de ce projet, véritable feuille de route commune, relève d'une démarche partagée fixant d'authentiques choix managériaux.

Ceux-ci reposent :

- sur la recherche d'une meilleure cohésion des équipes avec la fierté de travailler ensemble autour de valeurs et d'initiatives collectives, une meilleure cohésion dans la conduite des projets ainsi qu'une meilleure cohésion de fonctionnement, en disposant des mêmes outils,
- **sur un objectif central visant à accroître l'efficacité de notre administration au sein de laquelle chaque agent sera responsabilisé, évalué et valorisé,**
- sur le partage d'un socle qui place le service rendu à nos concitoyens au cœur de l'intervention publique,
- sur le respect de l'identité de notre ville, façonnée par son histoire, ses élus et ses agents municipaux.

L'équipe de direction exprime une seule volonté : celle de favoriser un esprit de solidarité et un sentiment d'appartenance à la collectivité afin de parler d'une seule voix, de promouvoir, grâce à un partage clair des priorités, la transversalité et le travail en mode projet, en pensant notre collectivité comme un ensemble et également celle de mutualiser les compétences et les ressources au travers d'un décloisonnement de nos services.

L'engagement de chaque agent sera également fortement encouragé, en récompensant l'investissement dans le travail, l'assiduité, la productivité, la disponibilité et la réactivité.

A ce titre, il conviendra :

- d'actualiser les projets de services et les organigrammes et d'impulser des projets « performance » facilitant l'adhésion collective à une « culture du résultat »,
- de former, de coacher et d'évaluer les managers dans la durée, sur la base d'un guide du management partagé et conçu par niveau hiérarchique,
- d'étudier la faisabilité d'activer la part variable de la rémunération par l'intermédiaire du CIA (Complément Indemnitaire Annuel),
- de procéder, en appui d'une fiche de poste clairement définie, à des avancements de carrière reposant sur une évaluation juste et opposable et favoriser, dans le cadre d'un accompagnement à la professionnalisation et à la mobilité, une promotion interne transparente et équitable,
- de promouvoir de nouveaux avantages sociaux, déjà développés au travers des tickets restaurants et poursuivis avec la mise en œuvre d'une participation à négocier à la complémentaire santé et à la prévoyance,

- **de se munir d'un plan de communication interne et d'outils numériques et collaboratifs accessibles à tous permettant de mieux valoriser les métiers et les missions de nos agents.**

Mettre en œuvre un plan d'optimisation des ressources humaines

Au regard de la structure de son budget de fonctionnement et de son taux d'administration, supérieur au taux moyen de villes de même strate, **le dimensionnement des effectifs municipaux de notre collectivité demeure un enjeu central.**

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, celle-ci se doit de rechercher l'organisation administrative la plus optimisée afin de mieux maîtriser ses ressources et la masse salariale, sans pour autant dégrader la qualité du service public.

Un triple défi s'impose en ce domaine, à savoir :

- **ajuster le service à rendre en fonction des besoins réels à satisfaire et des priorités municipales** telles qu'énoncées dans le Plan de mandat, notamment celles touchant à la sécurité publique, à la propreté et aux services de proximité,
- renforcer la productivité des services au travers de l'amélioration en continu de l'organisation des tâches, des process managériaux, de la gestion du temps et des moyens matériels,
- se doter d'outils de mesure de l'activité administrative et de la performance du service, en s'appuyant sur une culture de la « recherche et de l'analyse comparative » (benchmark).

En cohérence avec ces orientations clés, différents objectifs opérationnels s'imposent :

- promouvoir une organisation structurée et lisible, dotée d'effectifs ajustés aux missions à exercer,
- privilégier une approche des postes de travail fondée sur la mission confiée et pas seulement sur le grade détenu,
- **garantir une fluidité dans tous les process de recrutements, répondant à des besoins avérés, anticipés et maîtrisés.**

Aussi, le plan d'optimisation de nos ressources humaines repose sur la mise en œuvre d'actions ciblées.

Il s'agira en outre :

- de mieux maîtriser les congés ordinaires de maladie au travers d'un management adapté et par un meilleur accompagnement des parcours professionnels des agents, notamment ceux en situation de « décrochage » afin de les remobiliser,
- d'accompagner les sorties des agents pour inaptitude professionnelle,
- de conditionner tout recrutement ou remplacement à une recherche d'optimisation, en réinterrogeant l'organisation du service concerné,
- d'ouvrir la réflexion autour des choix des modes de gestion de nos compétences et de nos services dans le but de gagner en efficience,
- d'entretenir un dialogue de gestion en continu au sein de la collectivité et doter, chaque direction, d'objectifs « cible » en matière de gestion des ressources humaines.

Sera également accordée une attention toute particulière à la prévention de la sinistralité et des accidents du travail dans les directions les plus impactées ainsi qu'à la prévention des risques psychosociaux.

Plus globalement, cette recherche d'optimisation de nos ressources s'inscrira, à terme, dans le cadre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) et de ses lignes directrices afférentes.

Encourager l'innovation et les pratiques éco-responsables

En lien avec les mesures d'ores et déjà engagées dans le cadre du dispositif Cit'ergie et la déclinaison du projet d'administration, notre collectivité s'efforcera de développer des initiatives en faveur des transitions écologiques, incitant ainsi à l'innovation et à l'adoption de pratiques éco-responsables.

Parmi les axes de travail identifiés et initiés, retenons :

- l'accompagnement des agents dans la pratique des éco-gestes et la valorisation des bonnes pratiques,
- la mise en œuvre d'un plan de déplacement d'administration afin de promouvoir les mobilités actives,
- la fixation d'objectifs d'éco-responsabilité par service en matière notamment de tri des papiers et d'éco-gestes ou encore dans le domaine de la rénovation du patrimoine et de l'éclairage public,
- l'engagement de la collectivité dans une démarche volontariste d'achat public durable et responsable, anticipant les obligations réglementaires.

Au-delà même de ces orientations, notre administration est mobilisée aux côtés de l'exécutif afin :

- d'inscrire les impératifs de la transition énergétique dans la conduite des politiques publiques municipales,
- et d'impulser une stratégie dite de « ville verte » et de développement de l'agriculture urbaine, en s'appuyant sur des actions de communication en direction des jeunes et l'implication des acteurs locaux et des citoyens.

Garantir un dialogue social de qualité

La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique de management bienveillant, associée au décloisonnement, à la « co-construction » et à l'innovation, va de pair avec un dialogue social de qualité et à réinventer.

Comment mieux impliquer nos agents dans la transformation des organisations ? Comment se « sortir » de certains carcans hiérarchiques et procéduraux ?

Tels sont nos questionnements partagés et pour lesquels des réponses devront être apportées, avec le soutien des représentants du personnel.

En instituant des démarches plus participatives dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques municipales, notre collectivité a le devoir d'imaginer les contours d'un dialogue social plus collaboratif.

Il conviendra également d'associer plus étroitement, au sein de toutes les instances du dialogue social, les représentants du personnel à des démarches d'évaluation des pratiques administratives et des modes d'organisation ainsi qu'à une réflexion prospective en matière d'emplois et de compétences.

Les actions immédiates viseront notamment :

- à moderniser les formes du dialogue social autour de l'élaboration d'un véritable pacte de confiance,
- à instaurer un processus d'avancement des carrières, en application de critères partagés afin de lever tout doute de favoritisme.

III. Financement et évaluation du Plan de mandat

Le financement des politiques publiques municipales afférentes aux objectifs du présent Plan de mandat est rendu possible grâce à une maîtrise rigoureuse de nos budgets.

Le plan pluriannuel d'optimisation de nos ressources permettra de dégager des marges de manœuvre et d'envisager ainsi la mise en œuvre de nouvelles actions ciblées, en lien avec les orientations affichées et en réponse aux attentes de nos concitoyens.

Il s'agira, au travers de la déclinaison de ce programme, de respecter les fondamentaux d'une bonne gestion publique, comprenant notamment :

- l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité communale,
- le souci de maintenir un important niveau d'autofinancement,
- un recours modéré à l'emprunt en poursuivant le désendettement de la collectivité,
- la recherche systématique de co-financements de nos actions et projets, en lien avec les dispositifs d'aide proposés par nos partenaires.

La section d'investissement devrait consacrer, par l'intermédiaire de l'exécution de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), environ 60 M€ par an dans le but de financer les travaux d'entretien et les besoins en équipements.

Au total, 360 M€ seront donc investis sur la durée de la mandature en faveur du renforcement de l'attractivité de Perpignan et de la préservation de la qualité de vie de tous les Perpignanais.

Les choix budgétaires s'effectueront, en effet, en cohérence avec le respect de nos priorités politiques et d'une trajectoire financière définie et éclairée par les conclusions d'un audit financier rétrospectif et prospectif réalisé en début de mandature.

Au-delà même de ce suivi budgétaire, la conduite de ce Plan de mandat impliquera, en concertation avec les Perpignanais, une démarche d'évaluation, nourrie au fur et à mesure des avancées des projets.

Il s'agira, à partir de critères partagés, de procéder, ainsi, à l'examen du chemin parcouru, d'identifier les manques et d'envisager les éventuelles inflexions à opérer en fonction des nécessités.

L'enjeu sera de juger de l'efficacité des services rendus à la population mais aussi de faire vivre la démocratie de proximité.

Il sera alors question de rendre des comptes, en s'inscrivant dans un véritable effort de pédagogie.

L'exercice d'évaluation ne va pas de soi. Cela supposera de la méthode et nécessitera de faire une place à la participation citoyenne, en reconnaissant l'expertise d'usage.

IV. La Ville de Perpignan : actrice majeure du territoire de l'agglomération

Ville centre au sein d'une communauté urbaine regroupant 36 communes, Perpignan assume un rôle moteur et fédérateur dans l'animation du projet territorial porté par Perpignan Méditerranée Métropole.

La Ville de Perpignan représente en effet :

- 46 % de la population de Perpignan Méditerranée Métropole,
- et apporte 53 % de ses ressources fiscales.

Perpignan, cœur de l'agglomération, dispose **d'atouts incontestables** sur lesquels le projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole doit s'appuyer afin d'activer une stratégie de développement volontariste, à savoir la présence sur le territoire communal d'infrastructures économiques majeures :

- ♦ Grand Saint-Charles : 560 entreprises
- ♦ l'Espace Polygone : 640 entreprises
- ♦ le site de Tecnosud : 530 entreprises
- ♦ la route d'Espagne : 250 entreprises

Ajoutons que le riche **patrimoine historique et culturel de la ville-centre** participe également à l'attractivité touristique du territoire.

L'implantation historique de **l'université Via Domitia**, regroupant 9 000 étudiants, complète également cette forte contribution.

En écho au pacte de gouvernance associant Perpignan Méditerranée Métropole et ses communes membres, la Ville de Perpignan insiste à nouveau sur la nécessité absolue :

- de conforter le positionnement de notre territoire, comme 3^{ème} pôle urbain régional, positionné au cœur du « triangle » des métropoles de Toulouse, Montpellier et Barcelone,
- de réactiver un projet de développement économique, créateur d'emplois et de richesses,
- de mieux préparer l'avenir autour d'enjeux méditerranéens.

La Ville de Perpignan, ville-centre, insufflera, par l'intermédiaire de son action urbaine, sa capacité d'innovation et son dynamisme dans la mise en œuvre des politiques communautaires et plus particulièrement dans les domaines du développement économique, des déplacements et de l'habitat.

Notre Ville veillera tout particulièrement aux conditions d'application :

- du PLU intercommunal (PLUi) appelé à arrêter les grandes lignes du développement territorial pour les 10 à 15 prochaines années et à la démarche de révision du Plan de déplacements urbains (PDU), au bénéfice d'une meilleure articulation entre les politiques d'urbanisme et de mobilités,
- du nouveau Programme local de l'habitat 2020-2026 , adossé au PLUiD et portant à la fois sur le développement urbain et sur le développement social,

- du Programme Objectifs de développement durable 2018-2024 d'Occitanie Pyrénées Méditerranée, document fusionnant le Plan climat air énergie territorial (PCAET) et de l'Agenda 21 local France (A21LF), témoignant d'une ambition métropolitaine en matière de transition écologique et énergétique.

-
Autant de démarches coordonnées avec les travaux de **nouveau SCOT de la plaine du Roussillon**, correspondant, peu ou prou, à l'aire urbaine perpignanaise.

Dans l'intérêt de tous les Perpignanais, notre Ville fera valoir des ambitions légitimes pour le territoire et prendra toute sa place dans la construction d'un projet communautaire, à la hauteur des défis d'avenir et respectueux de la richesse et de la spécificité de notre cité.

Eléments conclusifs : quelle ville voulons-nous pour demain ?

La crise sanitaire a non seulement bousculé nos habitudes mais incite, plus que tout, nos territoires à penser l'avenir et à anticiper.

Face à certains bouleversements sociétaux, il devient alors impératif de se projeter et d'envisager des perspectives.

Dans ce contexte, la 41^{ème} rencontre des agences d'urbanisme de décembre 2020 fait observer que la prospective est davantage mobilisée par les élus locaux afin de « renouveler les imaginaires de l'innovation publique ».

Les contours de la ville du XXI^{ème} siècle commencent aujourd'hui à se dessiner au travers de de travaux de prospective en cours : intelligente et attractive, certes, mais aussi, durable, vivable, résiliente, et sobre.

Se doter d'un projet mobilisateur et positif, porteur de futurs désirables, **conciliant à la fois introspection territoriale, projection et proximité**, tel est le sens de la démarche à engager pour bâtir le Perpignan de demain.

Afin de ne pas subir, il nous faut agir en tentant de répondre à une seule interrogation partagée : quelle ville voulons-nous pour demain ?

Si le présent Plan de mandat définit un cadre et des orientations claires, il convient, comme déjà indiqué, d'aller encore plus loin dans la définition d'une véritable stratégie urbaine de moyen terme.

Différents questionnements s'imposent désormais autour de la construction de la ville du futur :

- comment anticiper, parmi bien d'autres paramètres, les nouveaux objectifs publics visant, à l'horizon 2050, le zéro artificialisation nette ?
- comment veiller à une meilleure maîtrise des grands équilibres entre centre-ville et pôles commerciaux de périphérie ?
- comment réussir durablement, dans le souci de renforcer son attractivité, la densification du cœur de ville en utilisant les ressources foncières non exploitées ?
- comment imaginer un nouveau cadre de vie urbain plus inclusif associant activité économique, protection des espaces naturels et innovation sociale ?
- comment construire un nouveau récit de l'avenir de notre cité catalane, garantissant un développement harmonieux et solidaire ?

La mission « Perpignan 2035 », récemment créée au sein de nos services municipaux, aura la charge d'animer, auprès de l'exécutif, un exercice de prospective, adossé à une large concertation en direction de tous nos concitoyens.

Ce travail prospectif aura pour but de rendre compte des différentes voies possibles de développement de notre ville pour les années à venir et d'aider ainsi à la décision sur des choix stratégiques.

Dans l'attente, il est proposé, pour l'année 2022, de lancer une toute première exploration destinée :

- à procéder, en s'appuyant sur le contenu des documents règlementaires existants ou en préparation, à la cartographie d'un ensemble de données territoriales, support de l'éventuelle création d'un observatoire municipal,
- à partager les enjeux d'avenir en vue d'examiner les premières pistes concrètes ou actions à amorcer, en rapport avec les politiques publiques déjà engagées,
- à envisager les modalités de consultation et d'implication de la population et à déterminer les champs de réflexion à approfondir.